



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE

Photo iStock / City Presse



VIE PRATIQUE

Photo JE



SOCIÉTÉ

Photo JE



POLITIQUE

1,75€

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4
DETTI È FATTI P5 • VIE PRATIQUE P6 À 9
LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION P10
SOCIÉTÉ P20 • POLITIQUE P21 •
LINGUA P22 • APPUNTAMENTI P24
RÉTRO P25 • CARNETS DE BORD P26
ANNONCES LÉGALES P11



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I



VIE PRATIQUE

Les installations électriques ne sont pas en bon

Quand tout va bien : Bon état général de l'installateur



Etat moyen : L'installation électrique est anci



Mauvais état : L'installation électrique est ob

P6 À 9

OPINIONS

DETTI È FATTI

LA SÉLECTION DE LA RÉDACTION

SOCIÉTÉ

POLITIQUE

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

CULTURE **L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA**RÉTRO **UN ANNU FÀ**

CARNETS DE BORD

ANNONCES LÉGALES

P4

P5

P10

P20

P21

P22

P24

P25

P26

P11

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1^{er} secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

• **Secrétariat Bernadette Benazi**

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• **Annonces légales Albert Tapiero**

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

al-informateurcorse@orange.fr

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PML0.

Fondateur Louis Rioni

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR et de

l'Alliance de la Presse d'Information Générale

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

À MODU NOSTRU

Cambiemu avà !

Ci sariani sughjetti tabù in Corsica? Aiò! C'hè da dumandassi quantunqua. À mezu à quissi qui, a timatica bullenti di ciò chì omu chjama a «divagazioni animali». Quilli millai di vacchi, tori o porchi d'allevu chì si ritrovani nant'à i stradi di i nostri paesi o vicinu à i cità è chì, quand'elli scontrani l'omi à pedi o in vittura, poni fà nascia accidenti calchi volta drammatici. Un associu citadinu, chì si chjama Cambià Avà, hà dicitu di mubilizassi pà falla finita cù una situazione chì nulla o nimu ùn riesci à risolve par avà. A struttura hà urganizatu pocu fà una cunfarenza di stampa pà criticà a mancanza d'azzioni da a parti di u Statu è di a Cullittività di Corsica nant'à ciò chì custisci un veru prublema di sucità. Cambià Avà voli purtà à u più altu a parolla di i vittimi di a divagazioni animali. Vittimi chì si poni senta tralasciati ind'a so presa in carica medicali, amministrativa è ghjuridica. D'altrondi, quandu i lagnanzi sò posti ind'i sirvizi di pulizia è di gendarmeria, l'affari ùn sboccani mai nant'à un risultatu, puru negativu. Qandu omu si ghjira ver di una municipalità, hè listessu. Ci voli à di dinò, pà difenda appena calchi merri, chì i primi magistrati di certi cumuni si sentini assai soli pà luttà contr'à stu dannu, vistu chì nè i prifitturi, nè a CdC ùn si movini. Senza un travaghju in cumunu trà sti trè entità di a putenza publica, ùn si vedi micca com'elli pudariani cambià i cosi. Pà ciò chì cuncerna l'agricultori, hè una minorità d'allivadori chì facini pagà à tuttu un mistieri u so lascia corra è u so cumpurtamentu micca rispunsevuli è piriculosu. Un mondu agriculu chì si pudaria mubilizà, à senta l'associu Cambià Avà, malgradu l'influenza di sta famosa minorità «gattiva» nant'à l'istituzioni agriculi corsi, induv'ella pudaria essa raprisintata soca. Aspittendu infini chì stu tabù sighi sciappatu, i vittimi vulariani essa associati à i dibattiti quand'elli si tinarani, participà à riunioni di travaghju è cumissioni, ma prima di tuttu d'essa ricivuti da l'autorità è intesi. Saria un minimu. ■ Santu CASANOVA

Vous aimez écrire et/ou prendre des photos?

Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?

Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaï?

REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN

Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica

SI PASSA CALCOSA... ANNANT'A RETA

Le décompte quotidien des morts du Covid n'émeut plus grand monde. Oui, certes, c'est comme si, chaque jour, un avion de ligne se crashait et qu'il n'y ait aucun survivant. Mais aussi, quelle idée de prendre l'avion lorsqu'on est vieux, qu'on présente des comorbidités et qu'on n'est pas, pour une raison ou un autre, à jour de ses vaccins? En revanche, la twittosphère a frémi en apprenant que, dans la nuit du 19 janvier, dans une rue très passante de Paris, un homme était mort de froid, après avoir fait une chute. Quoi de plus banal? En 2020, 553 personnes sans domicile sont mortes dans la rue, soit peu ou prou le bilan de deux crashes. Mais aussi, quelle idée de prendre l'avion, lorsqu'on n'a même pas de quoi se loger? Seulement voilà, ce mort de la rue-là n'était pas un SDF dont seule une association se souciera de rappeler qu'il avait un nom, comme tout le monde. René Robert, 84 ans, était un photographe connu pour ses portraits des grandes figures du flamenco. Qui aurait pu croire qu'un tel homme, apprécié, admiré, aimé, connaîtrait le sort de ceux que notre société s'est résignée, assez facilement, à classer dans les pertes inévitables? C'est pourtant ce qui s'est produit, 9 heures se sont écoulées durant lesquelles il aura été ignoré, nié, par les passants. Jusqu'à ce qu'un homme, un seul, ne le voie, s'inquiète et prévienne les secours. Un homme sans domicile fixe, mais qui a encore le cœur logé à la bonne enseigne, lui. Un journaliste lui aussi connu, ami de la victime, a exprimé sa tristesse, sa colère, dénoncé l'indifférence meurtrière, non sans toutefois se demander si lui-même aurait agi différemment de ces passants qui regardaient fort opportunément ailleurs. Certains verront dans cette interrogation une courageuse honnêteté, d'autres un paraphe au bas d'un constat de décès: celui de notre humanité. ■ EM

-  **Midi Libre** @Midilibre
Le photographe René Robert est mort en pleine rue à Paris dans l'indifférence des passants après avoir fait une chute
-  **Michel Mompontet** @mompontet · 24 janv.
 Assassiné par l'indifférence. Ce soir 19h20 sur France Info TV mon hommage au photographe René Robert, mort seul dans une rue passante de la capitale sans que personne ne s'arrête et lui porte secours...et ce que cette tragique et révoltante fin de vie nous apprend de nous-mêmes
-  **Michel Mompontet** @mompontet · 23 janv.
 Si cette mort atroce peut servir à quelque chose ce serait ceci. Quand un humain est couché sur le trottoir, aussi pressé que nous soyons, vérifions son état. Arrêtons nous un instant.
-  **Saveriu Luciani** @SaveriuL · 25 janv.
 Tomba st'indiferenza in carrughju. Un'omu hè mortu di fretu, dopu esse cascatu, l'altra notte. Disgrazia parigina chì puderebbe accade qui, in un'esiliu ch'un hè più solu geograficu. A indifferenza assassina si rode u pocu d'Umanità chì ci ferma. Poveru Mondu, poveru ch'hè tù si
-  **★Croisepattes★ #SDF ★ #AuRasDuSol ★ Écrivillon ★** · 25 janv.
 En réponse à @guybirebaum et @mompontet
 "Nous sommes pressés, nous avons peur, nous avons nos vies..." Oui, celui ou celle qui vit #AuRasDuSol peut souvent y mourir dans en certaine indifférence. Oui, nous faisons peur car nous sommes le niveau le plus bas de l'échelle sociale...
-  **Michel Mompontet** @mompontet · 23 janv.
 En réponse à @claudinecouper1
 Ce qui ajoute de la culpabilité à l'horreur c'est que je ne suis pas à 100% sûr de m'être arrêté si j'étais passé dans cette rue cette nuit là. Ce doute me terrifie.
-  **Anime surelle** @ellerus_eminA · 25 janv.
 « Est-ce que je suis sûr à 100 % que, si j'avais été confronté à cette scène, je me serais arrêté ? »
 Consternante question.

HUMEUR

Deux ans après...

Non, il ne sera pas ici question de pandémie, de virus, de masques ni de chiffres macabres. Cependant, ne vous y trompez pas, le sujet n'est guère plus réjouissant. Mercredi 26 janvier, *le Parisien* a publié un sondage portant sur l'antisémitisme en France, réalisé par l'Ifop pour le compte de l'AJC (American Jewish Committee) et la Fondation pour l'Innovation politique. Le précédent date de 2019. On y apprend avec consternation – et colère aussi – que 18 % des parents juifs sondés rapportent que leur enfant a été agressé physiquement à cause de sa confession. Toxiques à défaut d'être contondants, les stéréotypes antisémites sont non seulement répandus, mais ils gagnent du terrain. Ainsi, les catholiques sont aujourd'hui 5 % de plus qu'en 2019 à estimer que «*les Juifs ont trop de pouvoir dans les médias*» (29 contre 24 %), les musulmans interrogés, eux, répondant oui à 54 % dans le même temps. La liste est longue, amère et révoltante, au milieu de laquelle la proposition «*les Juifs utilisent aujourd'hui dans leur propre intérêt leur statut de victimes du génocide nazi*» recueille 34 % d'approbation chez les catholiques et 40 % chez les musulmans, soit une augmentation de 4 % et 10 % respectivement. Seule «*consolation*», les 65 % parmi les catholiques du panel qui considèrent que «*les Juifs sont injustement attaqués quand les choses vont mal*», en augmentation de 8 % par rapport à 2019. Chez les musulmans sondés, en revanche, la proportion de ceux sont en accord avec cette phrase est tombée de 7% à 40%. Mention spéciale aux 24 % de musulmans et 11 % de catholiques qui pensent que «*les Juifs sont responsables de nombreuses crises économiques*». Avec le maelström de crise qu'on nous promet et dont nous commençons à vivre les premières attaques, il y a là de quoi sérieusement s'inquiéter. À croire que durant les deux années écoulées, beaucoup trop des «braves gens» interrogés ont jugé bon de potasser les Protocoles de Sion à défaut de ceux d'Ibiza. ■ Eric PATRIS



PLAN SALVEZZA

Comment endiguer la précarité alimentaire?

Le 21 janvier, la collectivité de Corse organisait à Biguglia une « conférence alimentaire », déclinaison du Plan Salvezza, lancé par l'Exécutif corse en réponse à la crise Covid et adopté à l'unanimité en novembre 2020 par l'Assemblée de Corse. L'objectif était de dégager des pistes d'actions concrètes pour lutter contre la précarité alimentaire et permettre à la population insulaire un accès à une nourriture durable et de qualité. Sur la scène de l'espace Charles-Rocchi, Bianca Fazi, conseillère exécutive en charge de la santé et du social, a dressé un bilan de ce que la Corse connaît actuellement, avec un taux de pauvreté de 20 %, une augmentation des bénéficiaires des minima sociaux. Le tout amplifié, ces deux dernières années, par la crise de la Covid-19. Pour Lauda Guidicelli, conseillère exécutive en charge de la jeunesse et des sports, « *l'union de tous est nécessaire, la crise renforce les inégalités. Il faut agir pour partager nos informations. La réaction doit être rapide et commune* ». Certains évoquent la mise en place d'une banque alimentaire régionale; mais si les associations d'aides aux plus précaires présentes dans la salle font état d'une augmentation du nombre de leurs bénéficiaires, sur la scène, les services de l'État et de la Collectivité de Corse ont du mal à déterminer leur nombre exact « *en raison des diverses méthodes de calcul utilisées par les différentes structures: panier-repas, famille, foyer, individuel, plus les personnes qui sollicitent l'aide de plusieurs associations qui peuvent être comptées en double* ». Mais le constat est là, la précarité est bien installée en Corse. On passe également en revue les dispositifs déjà en place ou qui peuvent être développés, des vergers aux pieds des habitations collectives de l'office de l'habitat, aux tarifs de repas réduits pour les étudiants boursiers et évidemment les bons alimentaires. On évoque aussi la participation des grandes surfaces, des associations et la capacité collective à « innover ». Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse, souligne l'importance d'être en capacité de sortir d'une dépendance et de produire localement. Pour autant, depuis la salle, Joseph Colombani, président de la Chambre d'agriculture de la Haute-Corse et leader de la FDSEA en Corse n'a pu que constater et déplorer l'absence de l'Office de développement agricole et rural de Corse (Odarc): « *On ne pourra pas être efficace pour résoudre le problème de la précarité alimentaire sans intégrer les agriculteurs* ». ■ JE

TRANSPORT AÉRIEN

Air Corsica renoue avec sa dynamique d'avant-crise

Présenté le 20 janvier 2022 à Ajaccio par les dirigeants de la compagnie, le programme des lignes internationales d'Air Corsica pour l'été 2022 tend à renouer avec une dynamique d'avant-crise, en ouvrant des lignes nouvelles à destination de l'Europe et en reprenant celles qui avaient dû être suspendues durant la crise sanitaire. Après deux années perturbées par la pandémie de Covid-19, elle propose ainsi, à compter du 2 avril prochain, douze lignes internationales vers six pays différents – ce qui représente au total une offre de 150 000 sièges – qui viennent s'ajouter à ses douze lignes permanentes de service public et ses douze lignes domestiques hors service public. Les vols européens, à destination de la Belgique (Bruxelles), la Suède (Göteborg), l'Autriche (Vienne et Salzbourg), le Royaume-Uni (Londres), la Suisse (Zurich) et l'Italie (Rome) sont répartis équitablement entre les aéroports de la Corse-du-Sud (Ajaccio et Figari) et ceux de la Haute-Corse (Bastia et Calvi). Les tarifs proposés démarrent à 59 € TTC l'aller-simple (Belgique), et comprennent l'emport gratuit d'un bagage en soute de 23 kg par personne et d'un bagage en cabine de 8 à 12 kg en sus d'un accessoire. La commercialisation étant destinée à optimiser le coefficient de remplissage en fonction des divers marchés ciblés, en complément des ventes réservées au public, une partie de la capacité de chaque vol est mise, par contrat, à la disposition de tours opérateurs des pays européens concernés. Les réservations et achats sont déjà accessibles, soit par l'intermédiaire du site internet d'Air Corsica, www.aircorsica.com, soit par l'intermédiaire des agences de voyages en Corse. ■ AN



AJACCIO FACILITE LEUR DÉTECTION AVEC SIGNALICASA

Votre signalement concerne-t-il le confort du logement ?



Les installations électriques ne sont pas en bon état.

Quand tout va bien : Bon état général de l'installation électrique du logement. L'installation répond aux normes en cours.



Etat moyen : L'installation électrique est ancienne mais fonctionne sans danger.



Mauvais état : L'installation électrique est obsolète et présente des risques de contacts directs.



Très mauvais état : L'installation électrique intérieure semble "bricolée", anarchique, non protégée. Il n'y a pas de prise de terre.

Déployée le 21 janvier 2022 par la Ville d'Ajaccio, la plateforme Signalicasa permet aux personnes résidant sur la commune qui sont confrontées à une situation de mal-logement de la signaler et la décrire de manière simple, puis de valider ce signalement.

Fils électriques dénudés, garde-corps ou rambardes qui menacent de se desceller, infiltrations d'eau ou moisissures, salle de bains et toilettes en mauvais état voire absentes du logement, problèmes d'isolation, invasion d'insectes nuisibles... Autant de points, parfois cumulés, qui peuvent caractériser un logement non-décent. En France, on estime que 4 millions de personnes sont concernées par le mal-logement. Si on y ajoute la question de plus en plus cruciale de la précarité énergétique, le chiffre s'élève à 7 millions ; or la conjonction entre dégradation des logements, a fortiori lorsqu'ils sont anciens, et forte hausse des coûts de l'énergie nécessaire au chauffage des habitations peut être lourde de conséquences pour la santé ou la sécurité de leurs locataires. Il y a certes des solutions et des recours, et lorsque les situations sont repérées ou signalées, les procédures conduisent à la prise d'arrêtés par le maire ou le préfet, selon les causes de l'indignité, obligeant ainsi les (co) propriétaires à intervenir et prendre en charge la réparation des désordres. Promulguée en novembre 2018, la loi Elan donne ainsi aux collectivités les moyens de mieux dépister et résorber ces situations, notamment en leur transférant le bénéfice des astreintes imposées aux propriétaires pour que les travaux soient menés. Mais encore faut-il que les personnes concernées par le mal-logement puissent se faire entendre et souvent, beaucoup d'entre elles se découragent devant la complexité et longueur des démarches à entreprendre. C'est sur la base de ce constat qu'en 2020, naissait la start-up Histologe avec pour but de réaliser une plateforme informatique et une application afin d'offrir aux usagers la possibilité de signaler et décrire leur situation de manière simple et rapide. D'abord testée avec succès dans la communauté d'agglomération Pau-Béarn-Pyrénées, la plateforme Histologe a été retenue pour devenir une start-up de territoire au sein de l'incubateur de l'Agence nationale de la cohésion des territoires, et son expérimentation a été étendue à d'autres territoires. Désormais, Histologe est un service public dédié à la détection, le signalement, l'évaluation, l'envoi d'alertes et le suivi des logements pour accélérer la prise en charge du mal-logement et, depuis le début de cette année

2022, elle se déploie dans différentes collectivités françaises. Dont, depuis le 21 janvier, Ajaccio où la municipalité a mis en place Signalicasa, déclinaison locale d'Histologe. Du fait de l'existence d'un service communal d'hygiène et de santé (SCHS), qui exerce les missions assignées à l'Agence régionale de santé pour le reste de la Corse-du-Sud, le maire d'Ajaccio exerce la compétence en matière de vérification des conditions d'habitabilité prévues dans le Règlement sanitaire départemental et dispose des pouvoirs de police du préfet en matière de lutte contre l'habitat indigne. Les agents assermentés du SCHS sont habilités à rechercher et à constater les infractions aux dispositions réglementaires. En 2021, ils ont eu à traiter 25 signalements qui ont donné lieu à des visites, lesquelles, dans bien des cas, ont permis d'apporter des réponses concrètes. Si la prise en charge de ce type de problèmes relève de plusieurs acteurs (SCHS, Agence départementale pour l'information sur le logement, Caisse d'allocations familiales, services sociaux voire parfois le parquet), un outil tel que Signalicasa permettra d'améliorer l'efficacité des divers dispositifs, notamment en évitant aux personnes concernées d'avoir à entamer un parcours du combattant à la recherche du bon interlocuteur. Et ce d'autant que, comme l'explique Nicole Ottavy, adjointe déléguée à l'urbanisme, au logement et à l'aménagement urbain «à Ajaccio, ce sont 1411 logements qui sont potentiellement concernés par ces problématiques, dont 1188 sur le seul périmètre de revitalisation du territoire visée par le programme Action cœur de ville» avec une majorité de logements mis en location (78 %). Par ailleurs, souligne l'élue, 52 % de ces logements sont occupés par des ménages de plus de 60 ans. Pour effectuer un signalement directement, il suffit de se connecter sur signalicasa.histologe.fr puis de se laisser guider : les différents types de problèmes sont listés et doivent être sélectionnés en un clic, après quoi l'utilisateur est invité à préciser, toujours en un clic, le degré de gravité, il pourra ensuite ajouter des compléments d'information ou joindre des photos ; une fois la déclaration validée, il recevra une confirmation par mail et un numéro de suivi. Le dossier sera alors pris en charge et étudié par les services référents. ■ AN

POLLUTION INTÉRIÈURE : ON PASSE À L'ACTION !



Huit fois plus pollué qu'à l'extérieur, l'air intérieur que nous respirons toute la journée peut être un vrai poison pour notre santé.

Heureusement, il existe quelques astuces très faciles pour limiter ces substances nocives.

Si l'air que nous respirons à l'extérieur, et notamment en milieu urbain, est particulièrement pollué, quid de nos maisons? Depuis quelques années maintenant, la dégradation de la qualité de l'air intérieur est devenue une préoccupation majeure de santé publique. Peintures, sols, isolation, bougies d'ambiance parfumées, produits d'entretien ménager... les sources de pollution intérieure sont en effet nombreuses. Résultat: l'air y est en moyenne huit fois plus vicié qu'à l'extérieur. Un vrai problème lorsqu'on sait que l'on passe 80 % de notre temps enfermé... Voici quelques astuces simples pour limiter les dégâts.

UNE POLLUTION INSIDIEUSE

Invisible, la pollution intérieure n'en est pas moins dangereuse! Responsable de nombreuses maladies respiratoires et de cancers, elle inquiète de plus en plus les autorités sanitaires. Elle serait en effet responsable de 20 000 décès prématurés chaque année en France, selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. Un risque qui inquiète 45 % des Français. Et pour cause, il peut exister plus de 500 polluants toxiques au sein du logement. On estime d'ailleurs que 79 % des habitations sont polluées et qu'au moins 42 % d'entre elles sont infestées par quatre polluants cancérigènes.

Parmi les substances les plus nocives, on trouve le monoxyde de carbone, un gaz incolore et inodore qui se dégage notamment des appareils de chauffage défectueux. De même, les composés organiques volatils (COV), tels que le formaldéhyde, le benzène ou les solvants sont diffusés par les peintures. Quant à certains revêtements, ils peuvent dégager des composés organiques semi-volatils, comme les phtalates et les bisphénols. Matériaux de construction, décoration, ameublement, à la maison, tout est potentiellement polluant!

FAITES RESPIRER VOTRE MAISON

Rassurez-vous: il suffit d'adopter quelques réflexes tout simples pour assainir l'air de votre intérieur. Tout d'abord: pensez à aérer. Ouvrez grand vos fenêtres pendant une dizaine de minutes chaque jour, matin et soir, été comme hiver, mais aussi

en fonction des activités que vous pratiquez: cuisine, coiffure avec des produits fixants comme les laques, ménage, travaux, etc. Si vous résidez à proximité d'un axe routier, privilégiez une aération tôt le matin ou tard le soir. Veillez aussi à nettoyer vos bouches de ventilation tous les trimestres.

Faites par ailleurs le ménage dans votre logement à raison d'une fois par semaine, afin d'éliminer les polluants biologiques tels que les poils d'animaux, les moisissures et les acariens. Préférez les nettoyants multi-usages qui limitent le nombre de produits différents et, si possible, ceux bénéficiant d'un label écologique ou ceux à base d'ingrédients naturels comme le vinaigre blanc ou le bicarbonate de soude.

GARE À LA POUSSIÈRE!

Mais attention aussi aux poussières! En plus d'être extrêmement allergisantes, elles sont bourrées de substances polluantes cancérigènes et de perturbateurs endocriniens. Pour limiter leur présence au sein de la maison, prenez l'habitude d'ôter vos chaussures en rentrant afin de ne pas introduire de polluants extérieurs.

N'utilisez pas de balai ou de plumeau, qui éparpillent les poussières dans l'air, mais préférez l'aspirateur. S'il est doté d'un filtre HEPA, qui piège les particules fines, c'est encore mieux! Pensez également à nettoyer régulièrement les écrans de télévision et d'ordinateur, dont la poussière peut contenir des retardateurs de flamme toxiques.

Enfin, évitez les sols plastifiés tels que le PVC, qui contiennent des phtalates, mais aussi les moquettes et tapis, véritables nids à poussières. Le parquet, le carrelage et le linoléum sont des alternatives plus saines. ■ MK



DE LA MODE ÉCO-RESPONSABLE

La mode de demain sera sans aucun doute éco-responsable! Rythmées par les défilés, les nouvelles collections, mais aussi et surtout par l'évolution des mœurs, les tendances d'aujourd'hui ont à cœur de proposer des vêtements plus respectueux de l'environnement et de l'humain.



De plus en plus de griffes, même chez les grands noms du prêt-à-porter, proposent désormais des vêtements éco-responsables.

DANS NOS PLACARDS

Depuis quelques années, la fast fashion – entendez l'industrie du prêt-à-porter éphémère – est pointée du doigt pour l'énorme gaspillage qu'elle génère. En effet, les rythmes effrénés de production, qui poussent à fabriquer toujours plus, toujours plus vite, font que la mode est aujourd'hui devenue la deuxième industrie la plus polluante du monde. En vingt ans, les Français ont ainsi doublé leur consommation de vêtements. Pourtant, 30 % de leurs achats ne seront jamais portés et plus de 600 000 tonnes de textile finissent ainsi à la poubelle chaque année. En parallèle, la main-d'œuvre, majoritairement localisée en Asie, travaille dans des conditions souvent cauchemardesques, tandis que les emplois dans l'Hexagone au sein de cette filière disparaissent. De nombreuses alternatives ont heureusement vu le jour pour respecter davantage l'environnement et continuer à se faire plaisir.

QUELS VÊTEMENTS CHOISIR POUR RESPECTER LA PLANÈTE ?

Loin d'être une prise de tête quotidienne, opter pour une mode plus éthique s'avère aujourd'hui relativement facile et bon marché, grâce à l'émergence de jeunes créateurs et d'entreprises locales porteuses de valeurs et de beaux projets. Afin de vous assurer que vos nouveaux habits s'inscrivent bien dans une démarche d'éco-responsabilité, ils doivent répondre à certains critères.

En premier lieu, la matière : évitez les tissus fabriqués à l'aide de produits chimiques comme le polyester, la viscose ou l'élasthanne. On mise plutôt sur les fibres naturelles, comme le lin, le chanvre, la laine ou le coton bio. Pour limiter leur impact écologique, on préfère ceux dont la production n'a nécessité ni traitements toxiques ni pesticides, et consommé peu d'eau. Pour se repérer, on s'aide de labels comme le GOTS ou l'Oeko-Tex, qui garantissent l'absence de substances néfastes pour l'homme et l'environnement. On veille également aux bonnes conditions de fabrication, afin d'éviter l'exploitation des plus démunis. Le made in France s'avère alors très intéressant, d'autant qu'il limite les transports.

LA SECONDE MAIN, DU PREMIER CHOIX !

Tous les fans d'articles vintage et de friperies vous le diront : les circuits de revente de vêtements entre particuliers n'ont que des avantages ! Si vous n'êtes pas adepte des enseignes de dépôt-vente type Emmaüs et autres temples de la chine, sachez qu'il existe de nombreuses plateformes de vente de vêtements d'occasion en ligne. Elles facilitent votre recherche en vous permettant de sélectionner la marque, la couleur, le style ou encore la taille. On y trouve même beaucoup d'habits neufs portant encore leur étiquette et proposés à un prix dérisoire. Le site le plus populaire de France, Vinted.fr, totalise 21 millions d'utilisateurs, dont 8 millions dans le pays. Vous pourrez y acquérir vêtements et accessoires en tous genres, mais aussi y revendre sans frais les pièces que vous ne portez plus et qui prennent la poussière au fond de votre penderie.

Il existe bien sûr d'autres e-shops, comme Videdressing.com, l'un des plus anciens, Vestiairecollective.com, plutôt orienté haut de gamme, ou Ethic2hand.com, dédié aux marques écoresponsables. Enfin, les plateformes généralistes comme Ebay.fr ou Leboncoin.fr ont fait leurs preuves.

DES MARQUES EN PLEIN DANS LA TENDANCE

La fast fashion aussi tente de se mettre au vert. Beaucoup de griffes transforment, petit à petit, leurs collections afin d'être plus respectueuses de l'environnement. Certaines favorisent l'upcycling, comme l'enseigne Balzac Paris, qui propose deux fois par an des vêtements responsables réalisés à partir de chutes de tissus et cuirs issus de précédentes collections. D'autres réinventent la fabrication du jean, comme chez Sézane qui remplace peu à peu ses vieux modèles par du denim responsable. Même son de cloche du côté de la jeune marque Ace Denim, qui parvient à fabriquer des jeans avec un seul verre d'eau ! Certaines enseignes vont encore plus loin en proposant des produits vegan, comme Veja, qui fabrique des baskets écologiques et sans matériau issu du monde animal.

Enfin, même les multinationales pointées du doigt pour leur industrie extrêmement polluante se mettent au diapason ! Les lignes « Join Life » de Zara, « Committed » chez Mango, ou encore « Conscious » chez H&M permettent désormais d'intégrer une mode éco-responsable dans les rayons des mastodontes du prêt-à-porter. ■ **Lauren RICARD et M.K**



THÉÂTRE

La chasse aux rats

Une décharge publique, drôle d'endroit pour pour une fin de soirée... C'est pourtant là qu'il a choisi de la conduire, pour cette « première fois » qui ne débouchera sans doute pas sur une deuxième. Elle n'est pas spécialement ravie, jusqu'à ce qu'il sorte une arme à feu et commence à tirer sur des rats. Au milieu des ordures, entre deux tirs, ils vident leur sac, se mettent à nu, au propre comme au figuré, copulent avec fureur, loin de se douter qu'on a vite fait de devenir le rat de quelqu'un d'autre. Né en 1944, le dramaturge autrichien Peter Turrini s'est essayé à plusieurs métiers [bûcheron, ouvrier métallo] avant de se tourner vers l'écriture théâtrale. En 1967, après avoir rédigé des slogans pour la filiale viennoise d'une agence publicitaire américaine, il plaquait tout pour aller vivre en Grèce, dans une communauté de « marginaux ». C'est là qu'il a écrit en quelques semaines sa première pièce, *La chasse aux rats*, dont les premières représentations, en 1971, à Vienne et à Munich, susciteront un scandale. « *Ma pièce, c'était aussi un cri, un acte de résistance contre le théâtre en place, la société en place* » dira plus tard Turrini. Ce n'est qu'en 1998 que ce texte est traduit en français, par Christophe Henri, et publié par Actes Sud. Pour le comédien et metteur en scène Pierre Salasca, diriger Laurianne Baudouin et Antoine Albertini dans cette satire cruelle de la société de consommation s'imposait : « *C'est notre époque, c'est mon époque. Tu te sens vivre, tu fais partie d'une famille, d'un clan. Tu « clic » à perdre haleine sur ton I Book, sur ton I Pad, sur ton I Phone. Tu es « au top ». Comment parler d'un tel thème au théâtre, quelle envie, quel choix de texte, quel auteur ? Pour tout cela, Peter Turrini m'a paru évident. La chasse aux rats m'a sauté à la gueule [...] violence des mots, taillés comme des couteaux, crus mais jamais vulgaires, humour sans filtre, mais au final, d'une grande poésie urbaine et contemporaine* ».

Le 28 janvier 2022, 20 h 30. Centre culturel L'Alb'Oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 &

Les 3, 4 et 5 février 2022, 20 h 30. L'Aghja, Ajaccio. ☎ 04 95 20 41 15 & www.aghja.com

**Anna Magnani, le temps d'une messe**

Il y aura bientôt cinquante ans, elle faisait sa dernière apparition sur grand écran avec *Fellini Roma*, présenté en mars 1972 au Festival de Cannes, dans lequel elle tenait son propre rôle. Un an plus tard, le 28 septembre 1973, le peuple de Rome se massait pour les obsèques de celle qu'on appelait « La Magnani » mais aussi, plus familièrement, « Nannarella ». Le comédien et auteur Armand Meffre s'était plu à l'imaginer assistant en spectatrice à ses funérailles, s'attardant une dernière fois pour se raconter, s'adresser à son peuple, celui qui a façonné sa personnalité, l'a faite grandir. Tour à tour, elle évoque sa jeunesse, ses débuts, ses joies et ses peines, sa vie de femme, ses rapports avec son fils, sa carrière de comédienne, ses insomnies et les chansons qui l'aidaient à attendre le jour, et Rome à laquelle son nom est lié à jamais. Le texte est mis en scène et interprété par Marie-Joséphine Susini.

Le 2 février, 20 h 30 théâtre municipal de Bastia. ☎ 04 95 34 98 00 & ecladam@yahoo.fr

Le 8 février 2022, 18 h 30. Centre culturel universitaire, Corte. ☎ 04 95 45 00 78 & studia.universita.corsica



PLURIDISCIPLINAIRE

Festival des arts sonores

Organisé par le collectif Zone Libre, cette manifestation fédère art sonore, écritures numériques, audiovisuel, musiques électronique et acoustique. Il propose une sélection de projets artistiques, en majorité des créations, des concerts/performances, une masterclass, des installations sonores, une résidence de création, des rencontres/débats et un parcours sonore dans la ville. L'accent est mis sur les talents émergents et les projets collaboratifs tels que *Machination*, performance live/expérimental qui associe le batteur Laurent Gueirard et le producteur de musique électronique Pasquà Pancrazi. Ou encore l'installation sonore *No Lockdown Sonopoetics* lancée au début du confinement dû au Covid-19, par l'historien de l'art et concepteur sonore Philippe Franck, alias Paradise Now qui, à cette occasion, avait invité plusieurs poétesses performeuses [Maja Jantar en Finlande, Catrine Godin au Québec, Sylvie Santi en France, Biba Sheikh aux États-Unis, Maria Malinoskaya en Russie] à lui adresser des textes écrits et lus dans ce contexte particulier et qu'il a ensuite mis en musique. Accès gratuit à toutes les événements proposés, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Du 1^{er} au 5 février 2022. En divers lieux de Bastia. ☎ 06 08 07 47 86 & www.zonelibres.com

MUSIQUE

Nicolas Torracinta/The Granary

Musicien depuis l'enfance, Nicolas Torracinta a grandi dans un environnement musical éclectique, bercé à la fois par les sons des groupes anglo-saxons, de la folk américaine et de la musique traditionnelle corse. Après s'être formé à la guitare, ce passionné de cultures irlandaise et anglo-saxonne s'est également mis au chant et a entrepris de créer son propre répertoire, nourri à la fois de folk et de pop, et de ses différentes collaborations avec des groupes ou des artistes corses tels que Diana Saliceti, A Filetta, I Messageri, l'Alba ou Lionel Giacomini. Pour son premier album, *The Granary*, il interprète en anglais des chansons qu'il a écrites et composées, pour exprimer, dans une autre langue, un point de vue qui, lui, est profondément enraciné en Corse.

Le 5 février 2022, 20 h 30. Centre culturel Natale Rochiccioli, Cargèse. ☎ 09 62 61 95 14 & www.cargese.corsica





INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION SOCIETE

N° 01

S.m.B

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 18, Av. Paul Giacobbi
20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 01/12/2021, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : S.m.B

Siège social : 18, Av. Paul Giacobbi, 20600 Bastia

Objet social : Activités de restauration de type rapide et boissons, vente sur place, à emporter et en livraison.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Monsieur Fabrice BEQUIN, né le 04/07/1981 à BASTIA, demeurant 3 Rue du Commandant Luce de Casabianca, 20200 Bastia et Monsieur Stéphane Gabriel JOURDEN, né le 04/10/1972 à PARIS, de nationalité française, demeurant Immeuble Orto Dolce, Quai Nord, 20169 Bonifacio

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17/01/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : G.S ENTREPRISE

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 5000 euros

SIEGE : Lieu-dit Castelluccio, 20218 Urtaca

OBJET : La location, l'installation de matériel de sonorisation, éclairage, matériel événementiel, audiovisuel, technique et logistique.

Toutes prestations de services en matière de sonorisation, animation, éclairage et multimédia. L'installation, la location et le pilotage de matériel.

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément.

PRESIDENT : Monsieur Sébastien GAFORY, demeurant Lieu-dit Castelluccio, 20218 Urtaca,

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 03



SAS ALBARICCIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 88000 euros
Siège social : Cz CARIA Cyril
Bravone, 20230 Linguizetta

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 1er janvier 2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SAS ALBARICCIA

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 88000 euros

SIEGE : Cz CARIA Cyril, Bravone, 20230

Linguizetta OBJET : La société a pour

objet l'exercice d'activités réputées

agricoles au sens de l'article L.311-1 du

code rural et de la pêche maritime,

c'est-à-dire : - les activités correspondant

à la maîtrise et à l'exploitation d'un

cycle biologique de caractère végétal

ou animal et constituant une ou plusieurs

étapes nécessaires au déroulement

de ce cycle ; - les activités exercées

dans le prolongement de l'acte de

production ou qui ont pour support

l'exploitation ; **DUREE :** 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET

DROIT DE VOTE : Tout associé peut

participer aux assemblées sur justification

de son identité et de l'inscription en

compte de ses actions. Chaque associé

dispose d'autant de voix qu'il possède

ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions

sont soumises à l'agrément de la

collectivité des associés statuant selon

les règles définies à l'article 25 des

décisions collectives des statuts avec

prise en compte des voix du cédant. Les

actions ne peuvent être cédées y compris

entre associés qu'avec l'agrément

préalable de la collectivité des associés

statuant à la majorité des voix des

associés disposant du droit de vote.

PRESIDENT : Monsieur Cyril CARIA

demeurant Bravone, 20230 Linguizetta

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.
Cyril CARIA.

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date du 14 janvier 2022

a été constituée la Société **TOSCA**,

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

au capital de 100 euros dont le

siège est à SANTA LUCIA DI MORIANI

[20230] Résidence Alta Ribba, ayant

pour objet : La propriété, la location, la

gestion, l'exploitation de tous fonds de

fabrication à caractère artisanal et le

commerce de produits de boulangerie

pâtisserie traiteur artisanal, salon de

thé et d'une manière générale l'exécution

de toutes prestations pouvant être

servies dans les boulangeries pâtisseries

traiteur incluant la vente de produits

issus de l'agriculture et de la

production artisanale et locale, sur

place ou à emporter, ainsi que la petite

restauration.

Mr Eddy AICHE-FERRARIS demeurant

Résidence Alta Ribba, 20230 SANTA

LUCIA DI MORIANI a été désigné en

qualité de Président. La durée de la

société est fixée à 99 ans à compter de

son immatriculation au RCS de Bastia.

Tout associé peut participer aux

décisions collectives sur justification de

son identité et de l'inscription en compte

de ses actions au jour de la décision.

Chaque action donne droit à une voix.

Les cessions d'actions à un tiers sont

soumises à l'agrément de la collectivité

des associés.

N° 05

SARL RENOVA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 4.000 €uros
6, Rue du Palais - 20169 Bonifacio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 14 Janvier 2022, à Bonifacio, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SARL RENOVA

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Objet : Revêtement de surface en matériaux durs et souples.

Maçonnerie générale.

Siège social : 6, Rue du Palais - 20169

Bonifacio. **Durée :** 99 ans à compter du

jour de son immatriculation au RCS

d'Ajaccio. **Capital social :** 4000 euros

Gérant : Monsieur LACONI ANGELO, né

le 11 Novembre 1959 à Orotelli (Italie), et

demeurant 6, Rue du Palais - 20169

Bonifacio. **Immatriculation sera faite au**

RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature

privée en date à FIGARI du 14/01/2022,

il a été constitué une Société présentant

les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

MF TERRASSEMENT ET JARDINS

Siège : Piscia, 20114 Figari

Durée : 99 ans à compter de son

immatriculation au Registre du commerce

et des sociétés

Capital : 2000 euros

Objet : Entretien de jardins, espace

verts - Terrassement de jardins

Exercice du droit de vote : Tout associé

peut participer aux décisions collectives

sur justification de son identité et de

l'inscription en compte de ses actions

au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession

des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à

l'exception des cessions aux associés,

sont soumises à l'agrément de la

collectivité des associés.

Président : M. Mattéo, Marc, Jean FINI-

DORI, demeurant Piscia, 20114 Figari.

La Société sera immatriculée au Registre

du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 14/01/2022, il a été

constitué une SAS dénommée :

ABBZIA

Siège social : 21, Zone Artisanale de

Travo, 20240 Ventiseri

Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition, la construction, et

la propriété de tous biens immobiliers,

à usage d'habitation, professionnel,

commercial ou industriel,

La construction ou l'acquisition de

biens immobiliers destinés à la location

nue ou en meublé avec éventuellement

des prestations hôtelières ou quasi-hô-

telières [accueil et réception, ménage,

petit déjeuner...],

Président : M. SATGE Jean, Sampolo,

20227 Ghisoni

Transmission des actions : Actions

librement cessibles entre associés

uniquement.

Admission aux assemblées et exercice

du droit de vote : Tout Actionnaire est

convoqué aux Assemblées.

Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous-seing privé à Bastia en date du 1er janvier 2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : SADS

Siège social : Casatorra, Route du Lan-

ccone, Lieu-dit "Saint-Antoine", 20620

Biguglia

Objet social : L'acquisition, l'administra-

tion, la propriété et l'exploitation directe

ou indirecte, par bail, location ou autre-

ment de tous biens et droits mobiliers

corporels et incorporels, de tous im-

meubles bâtis ou non bâtis, de tous ter-

reains et droits immobiliers, dont elle a

la propriété par suite d'apport, d'achat

ou de construction.

- La location à usage professionnel ou

d'habitation, vide ou aménagée.

- Et à titre exceptionnel la vente des

biens et droits mobiliers et immobiliers

dont elle serait amenée à se séparer

dans le cadre de son activité civile.

- Et plus généralement, toutes opéra-

tions financières, mobilières ou immo-

biliaires se rattachant directement ou

indirectement à cet objet et suscepti-

bles d'en favoriser la réalisation, à

condition toutefois d'en respecter le

caractère civil.

Durée de la Société : 99 ans à compter

de la date d'immatriculation de la

Société au Registre du Commerce et des

Sociétés.

Capital social : 1.000 euros, constitué

uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur SASSETTI Sébastien

Clauses relatives aux cessions de parts :

Dispense d'agrément pour cession à

associés, conjoints d'associés, ascen-

dants ou descendants du cédant ; Agré-

ment accordé par le gérant.

Immatriculation de la Société au Regis-

tre du Commerce et des Sociétés de

Bastia.

La Gérance,

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé

établi à VILLE DI PIETRABUGNO en date

du 20/10/2021, il a été constituée une

Société A Responsabilité Limitée

présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MARETEAM.

Siège social : 22, Port de Plaisance de

Toga, Ville Di Pietrabugno [Corse]

Objet : Toute activité de transports

maritimes et côtiers de passagers réalisés

lors de promenades en mer et excu-

sions, pêche en mer, location bateau,

exploitation de bateaux d'excursions,

croisières ou tourisme destinés aux

promenades en mer et excursions tou-

ristiques, ainsi que toute activité

relative au tourisme nautique ;

Toute activité de location de véhicules

à propulsion électrique ;

L'achat, la vente, la prise à bail, la

location, la gérance, la participation

directe ou indirecte par tous moyens

ou sous quelque forme que ce soit à

toutes entreprises et à toutes sociétés

créées ou à créer, ayant le même

objet ou objet similaire ou connexe ;

Durée : 99 ans à compter de son

immatriculation au Registre du

Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 euros.

Gérance : Madame Michèle DURRUTY,

demeurant 39 avenue de l'Ursuya,

CAMBO-LES-BAINS [Pyrénées-Atlan-

tiques],

Monsieur Toussaint MIANI-ANTOMAR-

CHI, demeurant 28, ter route de San

Martino Di Lota, SAN MARTINO DI

LOTA [Corse].

Maître Laurence TAFANI
Notaire à Marseille
(Bouches-du-Rhône)
33, avenue de Hambourg

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laurence TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à MARSEILLE, 33, avenue de Hambourg, le 7 janvier 2022, a été constituée une Société Civile Immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale est : **A LIANESA**.
Siège social : Levie (20170), rue de Sorba Olmiccia. Durée : 99 années

Objet : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question
Capital social : DEUX MILLE EUROS (2000,00 EUR).

Apports en numéraire : 2000 euros
Cession de parts : Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Gérant : Monsieur Antoine Padoue GALLUCCI demeurant rue de Sorba, Olmiccia, 20170 Levie.
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, Le notaire.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP, en date du 18/01/2022, à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiées
Dénomination : **A.L.S**
Siège : Station Vito, Chez Sasu Sacha 173, 9 Route du Cap, 20200 Ville Di Pietrabugno

Objet : Station-Service, la vente au détail de tous carburants, lubrifiants, huile de graissage et généralement tous produits de pétrole et s'y rapportant, lavage et l'entretien de véhicules motorisés autos et motos, le commerce de tous accessoires, l'exécution des autres services ayant un rapport avec l'automobile ou intéressant les automobilistes ainsi que tous les consommateurs de produits de pétrole, achat et vente de véhicules motorisés autos et motos, le commerce de tous produits et articles et toutes prestations de service. Vente, location de cycles, scooter électrique, trottinette, trottinette électrique, accessoires autour du vélo et du scooter.

La vente de confiseries et autres produits alimentaires destinés à la clientèle, activité de débit de boissons et exploitation de toutes licences de débit de boissons à consommer sur place ou à emporter, sandwicherie et la vente de glaces. Loterie nationale et tous jeux exploités par la Française Des Jeux.
Durée : 99 ans à compter du jour de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Capital : 1000 Euros apport en numéraire
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Président : Madame Aline FAZZINI, demeurant : Lieu-dit SUERTA, Lotissement Razzetta N°3, Route de Saint-Florent, 20600 Bastia.
Immatriculation : RCS de Bastia.

Société par Actions Simplifiée
« Alain SPADONI,
& Associés, Notaires »
à Ajaccio (Corse-du-Sud)
3, avenue Eugène Macchini
Immeuble «Le Régent»

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Olivier LE HAY, Notaire associé de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble «Le Régent», le 4 janvier 2022 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée en cours de publicité foncière au SPFE d'AJACCIO ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : **CACELO**
Forme : Société à Responsabilité Limitée
Siège social : Bastelica (20119), Lieu-dit "Sampiero Corso".

Objet : La société a pour objet, en France et à l'étranger toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à la promotion, la réalisation, le développement et la gestion d'actifs dans les domaines résidentiels, touristiques et/ou hôteliers.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital social : DEUX CENT SOIXANTE ET UN MILLE EUROS (261.000,00 EUR).
Apport en nature de bien immobilier : Deux maisons d'habitation au lieu-dit Calza sur la Commune de BASTELICA (20119).

Gérants : Monsieur Philippe MALLEA demeurant à CASABLANCA (MAROC) 5 rue Abou baker ibn al arabi et Madame Françoise Flaminia NIVAGGIONI demeurant à PARIS (75017) 19 rue Théodore de Banville.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,
Maître Olivier LE HAY,
Notaire Associé.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/01/2022, il a été constitué une Société Civile dénommée : **LAPPE 51**

Siège social : 954, Avenue Sampiero Corso, 20600 Bastia
Capital : 1.000 €

Objet : L'acquisition de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, échange, apports ou autrement.

La société pourra faire tous placement de capitaux sous toutes ses formes, y compris la souscription ou l'acquisition de toutes actions, obligations, parts sociales, et, en général toutes opérations ayant trait à l'objet ci-dessus défini, en tous pays.

Gérant : M. SANCHEZ INCERA Bernardo 9, Avenue Franco Russe, 75007 Paris
Cession des parts sociales : Les parts sociales ne peuvent être cédées qu'avec un agrément à l'exception des cessions consenties entre associés, conjoints, ascendants ou descendants du cédant qui sont dispensées d'agrément.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination :

LML

Siège social : Rue du 1er Bataillon de Choc, Résidence L'Amirauté, Bât B, 20090 Ajaccio

Forme : SCI

Objet : Achat, location, vente de biens immobiliers

Capital : 100 €

Durée : 99 ans

Gérant : Jérôme, Antoine-Marc, Dominique Luciani, demeurant Rue du 1er Bataillon de Choc, Rés L'Amirauté, Bât B, 20090 Ajaccio

Cession de parts sociales : Libre entre associés

Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

MODIFICATION GERANT

N° 15

INSIGNIA IMMOBILIER

Société Civile Immobilière

Au capital de 3.000,00 euros

Siège social : 3, Lotissement Bevinco

20620 Biguglia

804 159 788 RCS Bastia

AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 02.12.21 Madame Rosalia, Jeanne CRASTUCCIO (épouse PEREZ PIETROTTI) a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 02.12.2021 et a nommé Monsieur Marc, Antoine CRASTUCCIO, demeurant 16, rue Napoléon 20200 BASTIA, en qualité de nouveau gérant à compter de la même date.

L'article 18 des statuts a été modifié en conséquence par la suppression du nom de Madame Rosalia, Jeanne CRASTUCCIO (épouse PEREZ PIETROTTI) sans qu'il y ait lieu à remplacement. Aux termes de la même assemblée, il a été décidé de transférer le siège social du 3, lotissement Bevinco, 20620 BIGUGLIA au Les Résidences Borgo, Bâtiment A, 1187 Avenue de BORGIO, 20290 BORGIO à compter du 02.12.2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, la Gérance.

N° 16

SELARL KINEPORTO

Capital de 1000 euros

Route de la Marine - 20150 Porto

RCS Ajaccio 842 753 428 - [2018 D 325]

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 04 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* Procéder à la nomination d'un Co-gérant Monsieur ESPARTERO HERNANDEZ Josée, demeurant : Villa Ketty - le Palais d'Aspretto B - 20090 AJACCIO. Né le 14 juillet 1981 à Valence, de nationalité Espagnole. Célibataire.

L'article 8 des statuts est modifié en conséquence.
Deux exemplaires du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGE du 12/01/2022, les associés de la société «GRAND SUD», SCI au capital de 2683 € dont le siège est RN 198 - Santa Giulia - 20137 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 388 729 626) ont pris acte de la démission de Monsieur Gabriel AGOSTINI de ses fonctions de gérant à compter du 12/01/2022 et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre AGOSTINI, demeurant Lot 45, Allée du Toro 45, Marine de Santa Giulia, 20137 PORTO-VECCHIO et Monsieur Marcel, Georges AGOSTINI, demeurant Route de Bocca Dell'Oro, 20137 PORTO-VECCHIO.

Ce changement de gérant n'entraîne pas de modification statutaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN
Avocat à la Cour

Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier

32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

Lors de l'AGE du 12/01/2022, les associés de la société «SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MAZZETTA», SCI au capital de 9147 € dont le siège est Route de Bonifacio, 20137 PORTO-VECCHIO (RCS Ajaccio 330 507 385) ont pris acte de la démission de Monsieur Gabriel AGOSTINI de ses fonctions de gérant à compter du 12/01/2022 et ont décidé de nommer en qualité de nouveaux gérants, à compter du même jour et pour une durée indéterminée, Monsieur Pierre AGOSTINI, demeurant Lot 45, Allée du Toro 45, Marine de Santa Giulia, 20137 PORTO-VECCHIO et Monsieur Marcel, Georges AGOSTINI, demeurant Route de Bocca Dell'Oro, 20137 PORTO-VECCHIO. Ce changement de gérant n'entraîne pas de modification statutaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 19

CASA SULTANA

Société Civile

Au capital de 2000 euros

Siège social : 4, Rue Camille Pietri

20110 Propriano

445 293 459 RCS Ajaccio

Suivant délibération du 1er janvier 2022, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Mme Thérèse, Angélica, Denise COTI, née BATTISTINI, demeurant 4 rue Camille Pietri, 20110 PROPRIANO, pour une durée indéterminée à compter du 1er janvier 2022. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 20

**CABINET LEONELLI****Avocats**

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

FMG

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1.500 €
Siège social :
2, Rue Sébastiano d'Alzetto
Place du Marché - 20200 Bastia
R.C.S. Bastia N° 879 258 713

DEMISSION DU GERANT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 12 janvier 2022, enregistré à BASTIA le 17 janvier 2022 Dossier 2022 00001879, référence 2B04P31 2022 A 00074, Monsieur François-Marie MARINI demeurant à MURATO [20239] Route de Pietraghje a été nommé gérant pour une durée indéterminée à compter de la même date, en remplacement de Monsieur Laurent FERRENTI, démissionnaire.

Pour Avis,
Le gérant.

N° 21

**Société Coopérative
de Manutention
et d'Acconage Bastiaise**

Société à Responsabilité Limitée
SCOP à Capital Variable
Siège Social : Hangar N°5
Port de Commerce, 20200 Bastia
823 037 668 RCS Bastia

AVIS DE MODIFICATIONS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 janvier 2022, l'assemblée générale constate la démission de ses fonctions de Gérant de Monsieur Jacques-Philippe OLMICCIA, demeurant 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, au 20 janvier 2022.

L'assemblée des associés a élu 2 co-gérants pour une durée de 4 ans à compter du 20 janvier 2022, minuit Toussaint MARLENG, né le 13/10/1965 à Bastia, demeurant 26 l'Orée du Lancone, 20620 BIGUGLIA, et Nicolas BEAUBERT, né le 22/10/1980, demeurant rue inférieure de Cardo, les Terrasses de Cardo, 20200 BASTIA.
Mention sera faite au RCS de Bastia.

N° 22

GERMAIN FRERES

SARL au capital de 7622 euros
Siège social : RN 193, 20600 Furiani
384 675 468 RCS de Bastia

L'AGE du 21/01/2022 a nommé gérant M. GERMAIN PAUL, demeurant 163, Allée des Lauriers, 20600 Furiani en remplacement de Mme GERMAIN ANNA.
Mention au RCS de Bastia.

**MODIFICATION
SIEGE SOCIAL**

N° 23

SCI JOELI

Société Civile Immobilière
Capital : 500 euros
Siège : Plaine d'Oletta
Paese di Lumio, 20217 Saint-Florent
RCS Bastia 538 683 657

TRANSFERT SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 janvier 2022, les associés ont décidé de transférer le siège social de [ancien siège] Plaine d'Oletta, Paese di Lumio, 20217 Saint-Florent à [nouveau siège] Les Terrasses de Folelli, bât C, Allée des Palmiers, 20213 Folelli, à compter du 15/01/2022. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 24

LE PAIN DE SUCRE

SCI au capital de 1524,62 €
Siège social :
25, rue de Soeurs Macarons
54000 Nancy
350 783 312 RCS Nancy

Suivant assemblée générale extraordinaire du 21/01/2022, il a été décidé de transférer le siège social au Domaine Fiorino, route de Conca, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio à compter du 21/01/2022.

La société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès de RCS d'Ajaccio.

N° 25

**SARL TRIANGLE
IMMOBILIER**

Au capital de 1000 euros
7, boulevard Sampiero - BP 50176
20178 Ajaccio Cedex 1
820 831 055 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 janvier 2022, il a été décidé de :

- Transférer le siège social du 7, boulevard Sampiero - BP 10234 - 20179 AJACCIO Cedex 1 au 88, rue Fesch - 20000 AJACCIO, à compter du 18 janvier 2022 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 26

NINIDOU

SCI au capital de 1.600 €
Siège social : 15, rue de Soissons
60800 Crepy En Valois
RCS 489 107 508 Compiègne

L'AGE du 10/12/2021 a décidé de transférer le siège social au 23, Alzia, 20220 Santa Reparata Di Balagna, à compter du 01/01/2022.

Durée de la société : 99 ans

Objet : La propriété, l'administration, l'acquisition, la gestion, la location, l'aménagement, l'exploitation de tous terrains et immeubles lui appartenant ou qu'elle pourra acquérir.

Radiation du RCS de COMPIEGNE et immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 27

**EMERGENCE
CONSULTANTS**

SAS au capital de 1000 €
Ancien Presbytère - Cours Balisoni
20113 Olmeto-RCS Ajaccio : 507446755
(2008 B 00383)

AVIS DE MODIFICATION

Aux termes d'une délibération en date du 24 janvier 2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter du même jour de :

* **Changement de siège social :**

L'adresse « Ancien Presbytère - Cours Balisoni - 20113 OLMETO » est remplacée par l'adresse « 5, Lotissement Vigna Majo - 20110 PROPRIANO ».

L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès verbal d'Assemblée Générale Extraordinaire et des statuts modifiés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 28

CRIVELART

Société Civile Immobilière
Au capital de 100 euros
Siège social : Lieu-dit Favale
20167 Afa-490722717 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 16/12/2021, l'A.G.E. a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal de : Lieu-dit Favale, 20167 AFA à : Lieu-dit Murone, Route de l'école, 20167 AFA [Commune d'AVA], à compter du 16/12/2021, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.



N° 29

CM VILLEGATURE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 euros
Siège social : Résidence Alba Serena
Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna
RCS Ajaccio 905 320 164

Aux termes d'une décision du 12/01/2022, la collectivité des associés a décidé d'une part de transférer le siège social du Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 GROSSETO-PRUGNA à Hôtel Restaurant l'Isola - Lieu-dit Agnarello - 20166 PIETROSELLA à compter du 12/01/2022 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts et d'autre part a nommé à compter du 12/01/2022 en qualité de Directeur Général Madame Renata MAKOWSKA épouse CASTILLO-MARTIN demeurant Résidence Alba Serena - Porticcio - 20166 Grosseto-Prugna.

Pour avis, Le Président.

N° 30

SASU ENERGIE PLUS

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 500 €
Siège Social : Immeuble le Musset H2
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio B - SIREN : 830 106 324

Par décision de l'AGE du 31/12/2021, il a été décidé de transférer le siège social à compter du 03/01/2022 au Lieu-dit Colombina - 16, Lotissement Fitioni - 20129 Bastelicaccia.

Mention au RCS d'Ajaccio.

**AVIS DE CESSION
FDS DE COMMERCE**

N° 31

**OFFICE NOTARIAL DE BORGIO**

Pierre-Jean COMITI
Pierre GABRIELLI
Notaires Associés

Avenue de Borgo
Domaine du Levant III
Bâtiment C - 20290 Borgo

**INSERTION - CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée « JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO » titulaire d'un Office Notarial à BORGIO [20290], Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 10 janvier 2022, enregistré à BASTIA, le 10 janvier 2022, référence 2B04P31, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée SAS OCEANE, Société par actions simplifiée au capital de 1000 €, dont le siège est à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], 1802 Route de la Plaine, identifiée au SIREN sous le numéro 850 691 973 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

A : La Société dénommée GAGNOR JULIEN, Société à responsabilité limitée au capital de 3000 €, dont le siège est à PRUNELLI-DI-FIUMORBO [20243], Migliacciari, identifiée au SIREN sous le numéro 905211868 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de pizza à emporter sis à Migliacciari, Immeuble Tanghicia, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO, lui appartenant, connu sous le nom commercial "BELLA VITA PIZZERIA", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 850 691 973.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TRENTE-QUATRE MILLE EUROS [34.000,00 EUR], s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour VINGT-CINQ MILLE CENT CINQUANTE EUROS [25.150,00 EUR],

- au matériel pour HUIT MILLE HUIT CENT CINQUANTE EUROS [8.850,00 EUR].

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

OFFICE NOTARIAL DE BORGIO
Pierre-Jean COMITI
Pierre GABRIELLI
Notaires Associés
Avenue de Borgo
Domaine du Levant III
Bâtiment C - 20290 Borgo

**INSERTION - CESSION
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte reçu par Maître Pierre GABRIELLI, Notaire - Officier Public Ministériel, associé au sein de la Société par actions simplifiée dénommée «JURIS NOTAIRE CONSULTING - OFFICE NOTARIAL DE BORGIO» titulaire d'un Office Notarial à BORGIO (20290), Avenue de Borgo, Domaine du Levant III, Bâtiment C, le 4 janvier 2022, enregistré à BASTIA, le 12 janvier 2022, Dossier 2022 00001271 référence 2B04P31 2022N 00025, a été cédé un fonds de commerce par : La Société dénommée H.LUCA, Société à responsabilité limitée au capital de 2250 €, dont le siège est à PORTO-VECCHIO (20137), Route de Palombaggia, Résidence A Rundinella, identifiée au SIREN sous le numéro 493251763 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'AJACCIO. A : La Société dénommée A RUNDINELLA, Société par actions simplifiée au capital de 6001000 €, dont le siège est à BASTIA (20200), 11 Boulevard Benoite Danesi, identifiée au SIREN sous le numéro 902772607 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Désignation du fonds : Fonds de commerce de résidence hôtelière composée de 13 villas sis à PORTO-VECCHIO (20137) Route de Palombaggia, lui appartenant, connu sous le nom commercial "Résidence A Rundinella", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, sous le numéro 493251763.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE MILLE EUROS (275.000,00 EUR),
- au matériel pour VINGT-CINQ MILLE EUROS (25.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

SCP MAMELLI
Notaires
20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
scp.mamelli@notaires.fr

AVIS DE CESSION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 6 janvier 2022, enregistré SIE BASTIA, le 12 janvier 2022, dossier 2022 00001081 référence 2B04P31 2022N00019.

Monsieur René Alfred LOUIS, Madame Nicole, Simone LOUIS, Madame Valerie Catherine LOUIS, Monsieur Pierre Mathieu LOUIS, Madame Mina LOUIS, Monsieur Eric André CAMARA, Monsieur Andréa Walid LOUIS, Mademoiselle Sonia Isabella Yashmina Ilari LOUIS, Jean-Paul, Bernard LOUIS,
ONT CEDE A :

La Société RESTAURANTS BENVENUTI AND CO, Société à responsabilité limitée au capital de 12.195,92 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT (20217), lieu-dit La Ville, Route Neuve, identifiée au SIREN sous le numéro 411.461.874 et immatriculée au RCS de BASTIA.

Le fonds de commerce de restaurant sis à SAINT-FLORENT (Haute-Corse) connu sous le nom commercial « Le Petit Caporal ».

Propriété le 6 janvier 2022 et jouissance le 22 novembre 1999.

Moyennant le prix de 550.000,00 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 459.090,00 € et au matériel pour 90.910,00 €.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 34

**INSERTION - CESSION
DE FONDS ARTISANAL**

Suivant acte reçu par Maître Laurent MATIVET, Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée «L'Office du Cours», titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO, 7 cours Napoléon, le 17 janvier 2022, enregistré au SPFE AJACCIO, le 25/01/2022, référence 2A04P31 2022 N 00050, a été cédé un fonds artisanal par :

Par Monsieur Christophe DUPUIS, Artisan, demeurant à AJACCIO (20090) résidence A Ilicione, Les Hauts du Vazzino, Villa N°6. Né à AJACCIO (20000) le 1er février 1987. Veuf de Madame Maria Serena CASSEGRAIN.

A la SAS GABRIELLI ET FILLES, au capital de 10000 € dont le siège est à AJACCIO (20090), avenue Maréchal Juin, Résidence Candia, BAT A1, RCS AJACCIO : 905275657.

Fonds artisanal de : Fabrication artisanale associée à la vente de plats pour consommation immédiate en magasins
Propriété jouissance : immédiate.

PRIX : 89.000,00 € s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour 76.000,00 EUR,
 - au matériel pour 13.000,00 EUR.
- Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion, Le notaire.

**LOCATION GERANCE
FIN DE GERANCE**

N° 35

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à Calvi du 1er janvier 2022, Monsieur Gilles SERRA demeurant 46 rue Clémenceau, 20260 Calvi.

A donné en location gérance, A la SASU CLEMENCEAU dont le siège est situé 47, rue Clémenceau, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro siren 829 488 790.

Un fonds de commerce de vente de sandwiches, crêpes et glaces situé 46, rue Clémenceau, 20260 Calvi, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 432 742 740.

Pour une durée de une année à compter du 1er janvier 2022, renouvelable par tacite reconduction.

SCP MAMELLI
Notaires - 20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00
[Email : scp.mamelli@notaires.fr](mailto:scp.mamelli@notaires.fr)

AVIS DE RESILIATION

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Vannina MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 6 janvier 2022,

La location gérance d'un fonds de commerce de restaurant sis à SAINT-FLORENT (Haute-Corse), connu sous le nom commercial « Le Petit Caporal ».

Consenti par acte sous seing privé en date à SAINT-FLORENT du 22 novembre 1999, enregistré à BASTIA le 9 décembre 1999, Folio 91, Bordereau 948/8, Par Monsieur René Alfred LOUIS, Madame Nicole, Simone LOUIS, Madame Valerie Catherine LOUIS, Monsieur Pierre Mathieu LOUIS, Madame Mina LOUIS, Monsieur Eric André CAMARA, Monsieur Andréa Walid LOUIS, Mademoiselle Sonia Isabella Yashmina Ilari LOUIS, Jean-Paul, Bernard LOUIS,

Au profit de la Société RESTAURANTS BENVENUTI AND CO, Société à responsabilité limitée au capital de 12.195,92 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT (20217), lieu-dit La Ville, Route Neuve, identifiée au SIREN sous le numéro 411.461.874 et immatriculée au RCS de BASTIA. A pris fin le 6 janvier 2022.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion, Le notaire.

N° 37

**DEBUT DE LOCATION
GERANCE**

Suivant acte sous signature privée en date à Calvi du 14/01/2022.

La Société REVES, Société à responsabilité limitée au capital de 20.000 euros, ayant son siège social Résidence l'Alba, Avenue Christophe Colomb, 20260 Calvi, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 389 020 256 RCS BASTIA ,

A donné en location-gérance à : Madame Marion GIOVANELLI, demeurant Résidence L'Ogliastro 2, Villa 78, 20260 Calvi, un fonds de commerce de salon coiffure pour une durée ferme de 1 an, à compter du 17/01/2022 renouvelable par tacite reconduction.

Pour avis,

N° 38

**INSERTION LEGALE
FIN DE LOCATION-GERANCE**

La location-gérance du fonds de commerce de restaurant, débits de boissons licence 4 à l'enseigne RESTAURANT LE PANORAMIQUE, sis et exploité 6 Boulevard Wilson, 20260 CALVI immatriculé au RCS de BASTIA sous le numéro 394 112 932 consentie par acte sous seing privé en date à Calvi du 1er avril 2020, par :

EURL LE GRAND HOTEL, dont le siège est situé 6 bd Wilson, 20260 Calvi, immatriculée au Rcs de Bastia sous le numéro 394 112 932.

A : SARL PHENIX, dont le siège est situé LE REGINELLA, Avenue de la République, 20260 CALVI, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 839 397 411.

A pris fin d'un commun accord à la date du 31 DECEMBRE 2021.

Pour insertion.

**RESILIATION
LOCATION GERANCE**

Le contrat de location-gérance de la station-service à l'enseigne Station ViTO du Fango, sis et exploité : Rond-Point du Fango - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, qui avait été consenti par acte S.S.P. en date à Bastia du 30 janvier 2019,

Par la Société ViTO Corse, S.A.S au capital de 8.000.000 €, ayant son siège social à PUTEAUX (92800) - Tour FRANKLIN - 100, Terrasse Boieldieu, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 518 094 784.

À la Société SACHA 173, SASU au capital de 2000 €, immatriculée au RCS de BASTIA sous le n°834 722 951, ayant son siège social Route de San Gavino - Les Hauts de Tintorajo - 20600 FURIANI, prendra fin par résiliation amiable le 31 janvier 2022.

**MODIFICATIONS
STATUTAIRES**

N° 40

I SCALINI

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Sant Antonino
20220 Ile-Rousse
511 342 792 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29/12/2021 :

La collectivité des associés de la Société I SCALINI a décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter du 29/12/2021.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital

* Ancienne mention : Le capital social est fixé à 1000 euros. Il est divisé en 100 parts sociales.

* Nouvelle mention : Le capital social reste fixé à 1000 euros. Il est divisé en 100 actions, de 10 euros entièrement libérées.

Forme

* Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

* Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Dénomination

* Ancienne mention : I.SCALINI

* Nouvelle mention : I SCALINI

Objet social

* Ancienne mention : Restauration, vente à emporter. Brocante, vente de prêt à porter. Artisanat

* Nouvelle mention : Restauration, vente à emporter. Brocante, vente de prêt à porter.

Administration

* Anciennes mentions : Monsieur Jean-Luc BOUHET, Sant Antonino, 20220 L'Ile-Rousse

* Nouvelles mentions : Président : Monsieur Jean-Luc BOUHET, demeurant Sant Antonino, 20220 L'Ile-Rousse

Mentions complémentaires
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention sur faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 41

SOGETEC SOCIETE GENERALE D'EQUIPEMENT TECHNIQUE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.000,00 euros
Siège social : Z.A. Petre Turchine
RN 193, Valrose, 20290 Borgo
524 105 418 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 04.01.2022, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du 04.01.2022, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Son objet social est cependant modifié, aux termes de la décision susvisée, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit :

« La Société a pour objet :

- La prise de participation dans toutes sociétés françaises ou étrangères quels que soient leur objet social et leur activité,

- La gestion de titres et de valeurs mobilières, l'investissement à objet civil matériel ou immatériel pour son compte ou pour celui de tiers,

- La gestion de son propre patrimoine tant immobilier que mobilier et de tout patrimoines quelle que soit sa composition appartenant à toute personne physique ou morale,

- Administration de société.

- Et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué, pourvu que ces opérations n'affectent pas le caractère civil de la société ».

Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Florian DURASTANTI

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Monsieur Florian DURASTANTI, demeurant 9, Lotissement Stella, 20290 Borgo,

Pour avis, La Gérance.

N° 42

ATRIUM DESIGN

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Quartier A Pughjiola
20218 Lama-880003694 RCS Bastia

Aux termes de la décision de l'associé unique du 28 décembre 2021 :

Le nom de Monsieur Franck GHERARDI, nouveau Président, demeurant Quartier A Pioggiola, 20218 Lama, a été substitué dans les statuts à celui de Madame Carla GHERARDI.

Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

N° 43

SIMPAS

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 7.622,45 euros

Siège social :

Centre Commercial La Rocade
20600 Furiani-343929659 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2021, les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

Forme : Société par actions simplifiée.
Administration : Fin des fonctions de gérant de Madame Simone Vivienne ALLIER. Président : Madame Simone Vivienne ALLIER, demeurant Lotissement California - 20290 Lucciana. Directeur Général : Madame Lola Anna PASCAL, demeurant Lotissement La Maraninca - Villa n°158-159 - 20290 Lucciana.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 7.622,45 €. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 44

LONA

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

1, Boulevard Général de Gaulle

20200 Bastia

797 806 262 RCS Bastia

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30/11/2021, les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée, sans création d'un être moral nouveau. Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci après :

Forme : Société par actions simplifiée.
Administration : Fin des fonctions de gérant de Madame Nina Serena PASCAL. Président : Madame Nina Serena PASCAL, demeurant Lotissement California - 20290 Lucciana. Directeur Général : Madame Lola Anna PASCAL, demeurant Lotissement La Maraninca - Villa n°158-159 - 20290 Lucciana.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à 10.000,00 €. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 45

SAS CHADRU CONSTRUCTION

Au capital de 1000 euros

7, boulevard Sampiero - BP 10234

20179 Ajaccio Cedex 1

820 831 055 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 janvier 2022, il a été décidé de :

- Modifier la raison sociale qui devient CYRNEA CONSTRUCTION, à compter du 18 janvier 2022 et de modifier l'article 3 des statuts en conséquence.

- Transférer le siège social du 7, boulevard Sampiero - BP 10234 - 20179 AJACCIO Cedex 1 au 88, rue Fesch - 20000 AJACCIO, à compter du 18 janvier 2022 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

- Modifier l'adresse personnelle de Monsieur Hervé-Jean DRUBIGNY (associé) et d'adopter comme nouvelle adresse personnelle : 156, chemin de Montmeyan - 83670 TAVERNES, à compter du 18 janvier 2022 et de modifier l'article 6 des statuts en conséquence.

- Modifier l'adresse personnelle de Madame Nadine CHAPUIS (Directeur Général) et d'adopter comme nouvelle adresse personnelle : 156, chemin de Montmeyan - 83670 TAVERNES, à compter du 18 janvier 2022.

Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 46

C21

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 99.092 €

Siège social : 1, rue Général Campi

20000 Ajaccio

424 171 866 R.C.S. Ajaccio

Le 04/01/22, l'Associée unique a décidé de :

- Nommer en qualité de Pdt M Eric ALBERTINI, dt à AJACCIO [20] - boulevard Louis Campi, Bâtiment C, Les Jardins de Bodiccione, en remplacement de M Michel PAOLANTONACCI démissionnaire, à compter de ce jour,

- Nommer en qualité de DG M Yvan BOURBILLIERE, dt à AJACCIO [20] - boulevard Louis Campi, Bâtiment C, Les Jardins de Bodiccione, à compter du 03/01/22,

- Transférer le siège social à AJACCIO [20] - boulevard Louis Campi - Bâtiment C - Les Jardins de Bodiccione à compter de ce jour et de modifier corrélativement l'art.4 des statuts,

- Procéder à la refonte des Statuts de la Sté.

N° 47

ACQUA BELLA

Société par Actions

Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 1000 euros

Siège social : Bala - Lieu-dit Ogliaastro

20137 Porto-Vecchio

883 720 518 RCS Greffe Ajaccio

Aux termes du procès-verbal des décisions extraordinaires des actionnaires en date du 1er Janvier 2022, la résolution suivante a été adoptée :

La dénomination sociale a été modifiée comme suit :

Ancienne mention : « ACQUA BELLA ». Nouvelle mention : « PORTO-VECCHIO PISCINES ».

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 48

PAOLI IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5.000 €

Siège social :

Résidence le Roi Théodore - Bât. B

Moriani-Plage - 20230 San-Nicolao

501 847 578 R.C.S. Bastia

Le 05/01/22, l'Associée unique a décidé de :

- Nommer en qualité de Pdt Mr Eric ALBERTINI dt à AJACCIO [20] - boulevard Louis Campi, Bâtiment C, Les Jardins de Bodiccione en remplacement de Mme Vanina ANGIUS-BLASI démissionnaire, à compter du 04/01/22,

- Nommer en qualité de DG Mr Yvan BOURBILLIERE dt à AJACCIO [20] - Bâtiment A - 19 cours Napoléon ET Mr Pierre-Mathieu CARETTE dt à AJACCIO [20] - 5 rue Saint-Antoine - Résidence Sainte-Antoine à compter du 04/01/22,

- Modifier la dénomination sociale de la Société à compter du 05/01/22 comme suit : MORIANI PLAGE IMMOBILIER et de modifier l'art. 3 des statuts de la Sté, - Transférer le siège social à BASTIA [20200] - 40, boulevard Paoli à compter du 05/01/22 ET de modifier corrélativement l'art.4 des statuts de la Sté.

- Procéder à une refonte des statuts.

N° 49

CORSICA SANTE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1.000 euros

Le Village - 20232 Vallecalle

818 245 300 RCS Bastia

Aux termes de l'Assemblée générale ordinaire annuelle en date du 31/12/2021, les mandats du cabinet BMA AUDIT, sis 17, rue des Palourdes, BP 6, 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de BMA EXPERTS situé 17, rue des Palourdes, BP 6, 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, et après avoir constaté que la Société n'avait pas dépassé à la clôture de l'exercice deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un Commissaire aux Comptes suppléant pendant les deux exercices précédant l'expiration des mandats, l'Assemblée générale décide de ne pas procéder à la désignation de Commissaires aux Comptes en remplacement du cabinet BMA AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et du cabinet BMA EXPERTS, Commissaire aux Comptes suppléant.

Pour avis, Le Président.

DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 50

AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2021, les associés de la SARL ENDEMIQUE, SARL au capital de 2.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 508.255.700 dont le siège social est sis Route de Calvi - Ponte Leccia - 20218 MOROSAGLIA ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Raphael BOSCO, co-Gérant, a été nommé en qualité de liquidateur et le siège social de la liquidation au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 51

MAP

Société Civile en liquidation
En liquidation
Au capital de 527,36 euros
Siège social : Furiani 20600, LD Greco
Siège de liquidation :
Lotissement Bronzini n°7
20600 Furiani
403 334 352 RCS Bastia

**AVIS DE DISSOLUTION
ANTICIPEE**

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31 décembre 2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Pascal Colombani, demeurant Lotissement Bronzini n°7, 20600 Furiani, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lotissement Bronzini, n°7, 20600 Furiani. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le liquidateur.

N° 52

**BASTELICACCIA
Libre Service**

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 8000 euros
Siège social :
8, Avenue du Maréchal MONCEY
Résidence Les Palmiers, 20090 Ajaccio
537 398 182 RCS Ajaccio

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2021 :

Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2021 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, José DEIANA demeurant Quartier TRICOLACCI, 20119 BASTELICACCIA, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé Quartier TRICOLACCI, 20119 BASTELICACCIA, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio. Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 53

BIO CORSE NATURE

SAS au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Farone
Zone Industrielle de Baléone
RN 194, 20167 Afa
899 555 080 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 31/12/2021, l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/21 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur la société L2M MUFRAGGI INVESTISSEMENTS, demeurant Lieu-dit Farone, Zone Industrielle de Baléone, RN 194, 20167 AFA, représentée par M. Sébastien MUFRAGGI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Lieu-dit Farone, Zone Industrielle de Baléone, RN 194, 20167 AFA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 54

DOUBLE JEU

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 7622 euros
Siège social et de liquidation :
Centre Commercial Effrico
Baléone - Sarrola-Carcopino
20167 Mezzavia
389 622 796 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2021 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 1er janvier 2022 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Barbara CRISTIANI, demeurant lieu-dit Fiurellu - Plaine de Peri - 20167 PERI, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Centre commercial Effrico - Baléone - Sarrola-Carcopino - 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

 04 95 32 02 38

N° 55

**SCP MAMELLI****Notaires**

20217 Saint-Florent
Tel : 04.95.37.06.00

scp.mamelli@notaires.fr

FRA NOI

Société Civile

Au capital de 500,00 euros
Siège : Bastia (20200)
rue Saint François Prolongée
Villa Louise - RCS Bastia 523165587

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

Suivant décision collective du 31 décembre 2021, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation, mis fin aux fonctions de la gérance et nommé comme Liquidateur Monsieur Anthony BARTOLI demeurant à BORGIO (20290), résidence Clos Palatinu, bâtiment G, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société à BASTIA (20200), rue Saint François Prolongée, Villa Louise ; adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Notaire.

N° 56

Casanova Voyages

SARL au capital de 32622 euros
Siège social : 9, rue Joffre
20260 Calvi
350 713 616 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 27 décembre 2021, la collectivité des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 décembre 2021 et sa mise en liquidation amiable.

Elle a nommé Mr Debruyeker Benoit en qualité de liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif, acquitter le passif. Le siège de liquidation est fixé au 9 rue Joffre, BP n°47, 20260 Calvi.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

N° 57

DISSOLUTION ANTICIPEE

Suite à l'AGE du 31 décembre 2021, les associés de la société L'ALGUA, SARL au capital de 7800 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 488 194 770, dont le siège social est sis 2 rue Saint Jean, Quai du Vieux-Port, 20200 BASTIA, ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel.

M. Pierre-Marie FRANCESCHETTI, représentant légal, a été nommé en qualité de liquidateur.

Le siège social de liquidation est fixé au domicile du représentant légal, 2 rue des Jardins, 20200 Bastia. Les actes seront déposés au tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis et mention.

N° 58

**CABINET BIASOTTO**

SASU en liquidation

Au capital de 1000 €
Siège social : 17, Ld Porraja
20200 San Martino Di Lota

Siège de liquidation : Au siège social
814 706 255 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 31/12/21 à San Martino di Lota, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé M. BIASOTTO Jean-Jacques Bernard, demeurant 17, LD Porraja - 20200 San Martino di Lota, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 59

BIO CORSE NATURE

SAS en liquidation

Au capital de 2000 euros
Siège social : Lieu-dit Farone
Zone Industrielle de Baléone
RN 194, 20167 Afa

Siège de liquidation : Lieu-dit Farone
Zone Industrielle de Baléone
RN 194, 20167 Afa
899 555 080 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31/12/21 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé la société L2M MUFRAGGI INVESTISSEMENTS, demeurant Lieu-dit Farone, Zone Industrielle de Baléone, RN 194, 20167 AFA, représentée par M. Sébastien MUFRAGGI, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis, Le Liquidateur.

**EXTRAIT
DES MINUTES**

N° 60

**EXTRAIT DES MINUTES
DU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE LYON**

Par jugement en date du 11/01/2022, le Tribunal de Commerce de Lyon a prononcé la Clôture pour Insuffisance d'Actif de la Société :

Inovia Concept Invest 1
199 Avenue Francis de Pressense
69200 Venissieux
Gestion de Centrales Solaires
RCS Lyon : 799 116 355
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia 799 116 355 - 2014/B/502
Adresse de l'EtS secondaire :

Chiarata T1,
20243 Prunelli di Fiumorbo
Activité : Production d'Electricité.

 04 95 32 04 40

AVIS D'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.382.000 € HT

CCIC/DC/2022.002
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.
 Objet de l'accord cadre : Appel à candidature relatif aux travaux de maintenance et d'entretien des menuiseries de l'ensemble des bâtiments et dépendances des Ports de Commerce de Bastia et de l'Île-Rousse.

Lieux de livraison : Port de Bastia et d'Île-Rousse

Durée de l'accord cadre : 1 (un) an renouvelable 3 (trois) fois à compter de sa notification

Nomenclature Européenne CPV : 45421000/Travaux de menuiserie

Caractéristiques principales :

Il s'agit de la réalisation de travaux d'entretien et de maintenance de l'ensemble des menuiseries des bâtiments et dépendances des ports de Bastia et de l'Île-Rousse.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution de l'accord cadre :

Afin de susciter la plus large concurrence, l'Entité Adjudicatrice passe l'accord cadre en lots séparés. Les opérateurs économiques peuvent soumissionner pour un seul ou plusieurs lots.

La présente procédure regroupe 2 (deux) lots :

Lot 1 : Port de Bastia

Lot 2 : Port de l'Île-Rousse

Mode de passation de l'accord cadre :

L'accord cadre est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable - définie par les articles L.1 à L.6, R.2113-1, R.2124-4, R.2161-21, R.2161-22, R.2161-23, R.2162-2 al.2, R.2162-4 -1°, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R.2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

L'accord cadre est à bons de commande et mono attributaire.

L'accord cadre fixe toutes les stipulations contractuelles conformément aux dispositions de l'article R.2162-2 al.2 du Code de la Commande publique et notamment la consistance et le prix des prestations et leurs modalités de détermination. Il est exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande car pour des raisons techniques, économiques et financières, le rythme et l'étendue des besoins à satisfaire ne peuvent être entièrement arrêtés.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse a décidé de passer un accord cadre avec sans minimum annuel et un maximum annuel en valeur :

Lot N°1 : Port de Bastia

Maximum annuel : 150.000,00 Euros H.T.

Lot N°2 : Port de l'Île-Rousse

Maximum annuel : 60.000,00 Euros H.T.

L'avis concerne un de l'accord cadre

Modalités essentielles de financement et de paiement de l'accord cadre :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 120 et 125.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation de l'accord cadre.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 07 février 2022 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- * De leurs garanties financières,
- * De leur capacité technique,
- * De leurs compétences et moyens professionnels,
- * De la liste des services similaires effectués sur les trois dernières années.

Critères de jugement des offres pour chaque lot :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix des prestations (60%)

Délai de réalisation (20%) à l'aune de :

- Devis

- Travaux courants

- Travaux urgents

Valeur technique (20%) à l'aune de :

- Moyens matériels mis en œuvre pour la réalisation des prestations

- Moyens humains mis en œuvre pour la réalisation des prestations

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2022.002

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tél : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tél : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

* Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre.

* Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique.

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 21 janvier 2022

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 21 janvier 2022.

AVIS DE PUBLICITE

ODARC - ETABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

Mme Marie-Pierre BIANCHINI - Directrice par intérim

Avenue Paul Giacobi

BP 618 - 20601 BASTIA

Tél : 04 95 30 95 30

Référence acheteur : 22/PI/001

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : PRESTATIONS DE CONSEILS JURIDIQUES, ASSISTANCE ET REPRESENTATION EN JUSTICE DE L'ODARC EN MATIERE DE DROIT PRIVE (PROCEDURE JURIDICTIONNELLE OU AMIABLE)

Procédure : Procédure adaptée

Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : Non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.

20% Valeur technique : Description des méthodes de travail proposées par le candidat pour répondre au besoin [modalités de prise en charge d'un dossier, traitement d'une demande en urgence, format des notes remises avec synthèse du problème juridique].

20% Valeur technique : Présentation du cabinet : ancienneté, nombre d'avocats et de dossiers traités dans le domaine du lot Composition de l'équipe dédiée à l'exécution des prestations : production de CV, expérience, identification d'une personne «référente» affectée à l'ODARC.

60% Prix des prestations

Remise des offres : 23/02/22 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 21/01/2022

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

AVIS DE MARCHÉ

Procédure négociée avec mise en concurrence préalable/Entité Adjudicatrice

MONTANT SUPÉRIEUR AU SEUIL DE 5.382.000 € HT

CCIC/DC/2022.003
Chambre de Commerce
et d'Industrie
de Corse

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Corse
 Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
 20293 Bastia Cedex
 Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) de l'Entité Adjudicatrice :

Services généraux des administrations publiques/activités portuaires.

Objet du marché :

Appel à candidature pour la réalisation d'un mur de soutènement et la réfection de la chaussée de la route d'accès à l'île de la Pietra du Port de Commerce de l'île-Rousse.

Lieux de livraison : Port de Ile-Rousse

Nomenclature Européenne CPV :

45262620-3 /Murs de soutènement

45233225-2/Travaux de construction de routes à chaussée unique.

Caractéristiques principales :

Travaux de confortement de la route qui mène à l'île de La Pietra par la réalisation d'un mur de soutènement, sa protection anti-affouillement ainsi que la réfection de la route et du giratoire du port de commerce de l'île-Rousse.

La procédure d'achat du présent avis, est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de dévolution du marché :

L'Entité Adjudicatrice a décidé de déroger à la règle de l'allotissement défini à l'article R2113-1 du Code de la Commande publique car la nature des travaux ne permet pas l'allotissement et serait plus coûteux.

Mode de passation du marché :

Le marché est passé selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable- définie par les articles L.1 à L.6, R2113-3, R2161-21, R2161-22, R2161-23 et R2172-1 du Code de la Commande Publique.

L'entité adjudicatrice, par application des dispositions de l'article R2161-23 du Code de la Commande Publique pourra attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

L'avis concerne un marché public

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

Les articles R.2193-3 à R.2193-53 du Code de la Commande Publique,

Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement,

Crédits ouverts à la section : 125.

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Le dossier de consultation (phase candidature) et le règlement de consultation sont à télécharger directement sur la plateforme de Achats de l'Etat (<https://www.marches-publics.gouv.fr>), dès la mise en ligne de la présente consultation.

Les candidats devront déposer leur dossier de candidature sur le site « Plateforme des achats de l'Etat ».

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat : Outre DC 1 et DC 2 :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle du candidat au regard de sa capacité économique et financière, de ses capacités techniques et les moyens et compétences professionnels du candidat conformément à l'article R.2143.5 du Code de la Commande Publique, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.
- La présentation d'une liste de Références pour des prestations similaires sur les trois dernières années.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles R.2143- 5 à R.2143-12 du Code de la Commande Publique, ou qui, le cas échéant après mise en œuvre des dispositions de l'article R.2144-2 du Code de la Commande Publique produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la Commande Publique, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des candidatures :

* Le 07 février 2022 à 10 heures

Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

- Garanties financières,
- Capacités techniques,
- Compétences et moyens professionnels,
- La liste de références.

Critères de jugement des offres :

Les offres seront examinées selon les critères suivants :

Prix (50 %)

Délai de réalisation (20 %)

Valeur technique (30 %) appréciée à l'aune de :

Moyens humains et matériels pour la réalisation des travaux.

La méthodologie proposée pour la réalisation des travaux.

Durée de validité des offres : 06 mois

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2022.003

Renseignements complémentaires

Renseignements administratifs :

Direction Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tél : 04.95.54.44.66/Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Les questions devront être posées sur le site « Plateforme des achats de l'Etat » :

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Direction Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Place Félix Baret, CS 80001, 13282 MARSEILLE Cedex 06

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi par l'application Télérecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr par :

- * Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat dans un délai de 16 jours, à compter de la date de notification du rejet de l'offre,

- * Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

- * Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

- * Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique

Date d'envoi du présent avis au JOUE : Oui, le 21 janvier 2022

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 21 janvier 2022.

N° 64

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22, Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsicaAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Port Charles Ornano (Ajaccio) - Confortement d'ouvrage Jetée Principale (Marconajo)

Numéro de référence : 2021-3DPA-0232

Date limite de remise des offres : 28 Février 2022 à 12 h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/01/2022.

N° 65

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22, Cours Grandval - BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél : +33 495202525. Fax : +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsicaAdresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Remplacement des dispositifs de sécurité d'ouvrages RD 84 RD 24 - Communes d'EVISA MARIIGNANA et CRISTINACCE

Numéro de référence : 2022-3DIP-0004

Date limite de remise des offres : 28 février 2022 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 janvier 2022.

CREATEURS D'ENTREPRISEPOUR ÊTRE BIEN INFORMÉS **ABONNEZ-VOUS**

DERNIERES MINUTES

N° 66

Cabinet Médical Papi

Société Civile de Moyens
Au capital de 1000 euros
Siège social : Résidence Mattea
Bâtiment B - Folelli
20213 Penta Di Casinca

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PENTA-DI-CASINCA du 25/01/2022, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile de Moyens

Dénomination sociale :

Cabinet Médical Papi

Siège social : Résidence Mattea, Bâtiment B, Folelli, 20213 Penta Di Casinca

Objet social : La société a pour objet exclusif de faciliter l'activité professionnelle de ses membres, par la mise en commun des moyens utiles à l'exercice de leur profession, sans que la société puisse elle-même exercer cette profession. Elle peut notamment acquérir, louer, aménager les locaux et acquérir le matériel nécessaire. Elle peut engager le personnel nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations de caractère, immobilier et financier se rapportant à l'objet social, pourvu qu'elle ne modifie en rien le caractère civil de la société.

Durée de la Société : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Monsieur Jean-Alain PAPI, demeurant Fiume d'Olmo, 20230 TALASANI,

Monsieur Jean-René PAPI, demeurant 12 avenue Emile Sari, 20200 BASTIA, Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
La Gérance.

N° 67

CHANGEMENT DE NOM

Mr BEROU (Frédéric Anthony) né le 14 juin 1977 à MARSEILLE [8ème] ; FRANCE demeurant Résidence Casa Toga, route de la Mer, 20245 GALERIA, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de son enfant BEROU (Anthony, François, Mika) né le 18 avril 2006 à BASTIA 20200, FRANCE, dépose une requête auprès du garde des sceaux afin de s'appeler à l'avenir BEROU-SPINOSI.

N° 68

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 18/01/2022, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **ISULA CORSA**

Objet social : Tous travaux de ramonage

Siège social : Maison Grimaldi - Chigliacci - 20221 SANT ANDREA DI COTONE

Capital : 1.000 €.

Durée : 70 ans.

R.C.S : BASTIA

Président : Monsieur Stéphane GRIMALDI demeurant Maison Grimaldi - Chigliacci à SANT ANDREA DI COTONE (Haute-Corse) ;

N° 69

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 13 janvier 2022,

Il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

* Forme : Société par Actions Simplifiée (SAS)

* Dénomination Sociale :

PETRA ANTICA

* Capital : Mille trois cent cinquante euros (1350 €) divisés en quatre vingt dix (90) actions de quinze (15) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

* Siège social : Fozzano - 20143 Fozzano

* Objet social : Travaux de bâtiment et de Construction

* Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

* Apports en numéraire : 1350 €

* Président : Monsieur POLI Claude né le 13 décembre 1977 à Ajaccio (2A), demeurant : Lieu-Dit Brindingaccia - 20110 Propriano

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour insertion,

N° 70

E PIU

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : SPL M3E

Immeuble Castellani

4, Avenue du Mont Thabor

20090 Ajaccio

883 434 714 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision unanime de la collectivité des associés en date du 20 septembre 2021,

La société CAFEDIS ARCADE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 20.000 euros, dont le siège social est 2 bis, Rue de Solferino, 20000 AJACCIO, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 509 430 955 RCS AJACCIO, a été nommée Directrice Générale en remplacement de Monsieur Maxime GAUTIER, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 71

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 18/01/2022, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : **CASA CONTRI**

Objet social : Activités de transaction immobilières et commerciales

Siège social : Résidence « Les 3 C » - Route de Calvi - TR30 - 20220 L'ILE ROUSSE. Capital : 1.000 €. Durée : 70 ans. R.C.S : BASTIA

Président : SARL VP HOLDING, immatriculée RCS LA ROCHELLE sous le n°481.299.212. au capital de 72.000 € et dont le siège social est sis 28 rue Dupaty, 17000 LA ROCHELLE.

N° 72

RECTIFICATIF

À L'ANNONCE PARUE

DANS "L'INFORMATEUR CORSE"

LE 07/01/2022 SOUS LE NUMÉRO 15 IDENTIFIANT 21032077

SAS U SPUNTINU, au capital de 5000 euros, Siège social : 2780 Territoriale 40 - Viagenti - 20131 Pianottoli-Caldarellu Concernant la date de l'ASSP de constitution de la société.

Il a été écrit : 16/11/2021.

Il fallait lire : 01/12/2021.

Le reste de l'annonce est inchangé.

N° 73

GREFFE DU TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BASTIA

Date : 17 janvier 2022

Dépôt de l'Etat de Collocation

Tribunal Judiciaire de Bastia

Forme : SCI

Nom : NOCARIOC

Adresse : Résidence Bella Vista, Bât B, Route Royale, 20600 Bastia

Dépôt Etat de Collocation devant le Tribunal Judiciaire de Bastia où les réclamations seront reçues devant le Juge de l'Exécution dans le délai d'un mois à partir de la présente publication.

N° 74

GROUPE PAGANI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2.000,00 euros

Siège social : Lieu-dit Campirasi

Parc d'Activités de Purretone

20290 Borgo

811 521 731 RCS Bastia

Par décision du 30.12.2021, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social de 3.023.389 euros par incorporation de la prime de fusion, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

* Ancienne mention :

Capital social : 2000 euros

* Nouvelle mention :

Capital social : 3.025.389 euros.

Pour avis, La Gérance.

N° 75

JDDJ

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 30.000 euros

Siège social : Lieu-dit Partine

20200 Santa-Maria-Di-Lota

RCS Bastia 537 413 866

Aux termes d'une décision en date du 15 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 76

SUBVERSIVE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 7500 euros

Siège social :

Galerie Commerciale U Centru

Lieu-dit Tendu, 20137 Porto-Vecchio

450 374 558 RCS Ajaccio

Suivant décision du 29 octobre 2021, l'associé unique, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, la Gérance.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulégales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours de Infolegale

DIVAGATION ANIMALE

CAMBIÀ AVÀ VEUT PRENDRE LE TAUREAU PAR LES CORNES



Photo JE

Face à une divagation animale qui pose de plus en plus de problèmes en Corse, la toute jeune association Cambià Avà interpelle les autorités et les pouvoirs politiques insulaires. Deux revendications : écouter les victimes et avoir le courage politique d'agir.

Promeneurs chargés, véhicules percutés, jardins saccagés et malheureusement des usagers de la route qui décèdent après être entrés en collision avec un bovin. Les faits divers liés à la divagation animale s'accumulent. Pourtant, personne ne semble se préoccuper de cette problématique, s'insurge l'association Cambià Avà qui organisait le 22 janvier une conférence de presse devant la préfecture et la Collectivité de Corse à Bastia. L'association, créée en avril dernier, compte désormais plus d'une centaine d'adhérents. Elle entend faire bouger les lignes sur ce qu'elle considère être un « insoutenable fléau » pour la Corse explique sa présidente Maryline Taddei. Chacun y va de son histoire de vaches évitées ou non sur la route, de rencontre avec un taureau en divagation qui l'a conduit aux urgences, de présence d'animaux errant dans les centres-villes. Côté chiffres, l'association avance les données de la Direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt (Draaf), avec 20 000 bêtes en divagation sur l'ensemble de l'île.

De plus, selon Cambià Avà, le nombre de victimes d'animaux en divagation « augmente de manière exponentielle, nous avons une très longue liste de victimes. Dernière en date, un jeune homme attaqué par un troupeau de porcs en Castagniccia. Il s'agit d'un phénomène d'ampleur ».

Pour l'association, « on parle beaucoup de la divagation, mais très peu des victimes ». Maryline Taddei parle de « calvaire et de victimes abandonnées à elles-mêmes » faisant face à « des difficultés de prise en charge médicale, administrative et juridique ».

La conférence de presse avait deux objectifs. D'abord, faire réagir les autorités et surtout les faire sortir de leur silence sur la question : l'association dit avoir sollicité des rendez-vous et des rencontres qui sont restés sans réponses : « Les gendarmes sont paralysés, la CDC est paralysée, l'État est para-

lysé par un certain nombre d'agriculteurs [...] Quand on parle de divagation, on s'aperçoit que l'on dérange, c'est un sujet tabou » estime Maryline Taddei en reprochant aux « autorités de laisser pourrir la situation alors que c'est à elles de prendre en charge ce dossier ». L'association en appelle au « courage politique » à tous les niveaux : État, Collectivité de Corse, communes, en associant évidemment les agriculteurs, rappelant au passage que de nombreux maires ont contacté l'association « car ils étaient désespérés ». Et Maryline Taddei de lancer : « Quand nous ne sommes pas capables de gérer des vaches, comment peut-on gérer une île ? ». Mais les membres de Cambià Avà ne veulent pas non plus s'en tenir aux actions sur la voie publique pour poser et faire entendre une problématique que chacun des habitants de cette île connaît. L'association veut également devenir un acteur de ce dossier. Et c'est là son deuxième objectif. Dans un premier temps, elle a annoncé qu'elle allait se constituer partie civile lorsque les affaires de divagation animale terminent devant les tribunaux. De plus, l'association souhaite s'engager dans la résolution de cette problématique de manière active. Pour cela, elle demande de pouvoir participer aux commissions et aux diverses réunions pour représenter les victimes. Car pour Maryline Taddei, ne pas associer les victimes de la divagation animale est un non-sens. L'association demande également aux autorités que le phénomène soit quantifié, notamment en ce qui concerne le nombre de blessés et de passages dans les hôpitaux en lien avec des animaux en divagation, mais également de prendre en compte la souffrance animale, rappelant que certains de ces animaux en divagation sont livrés à eux-mêmes, avec seulement la peau sur les os. Pour Cambià Avà, « l'heure est grave, il faut arrêter de dénoncer la divagation animale et avoir le courage d'intervenir ». ■ JE

POLITIQUE

LE PNC EN QUÊTE DE RENOUVEAU



Photo JE

Dans l'opposition depuis les dernières élections territoriales, le PNC qui tenait son assemblée générale le 23 janvier en a profité pour mobiliser ses troupes, rajeunir ses cadres et renouveler son logiciel politique face aux nouveaux défis qu'impose la société.

Le 23 janvier 2022, le Partitu di a Nazione Corsa (PNC) organisait à l'Université de Corse son assemblée générale. Près de 400 personnes étaient réunies dans l'amphithéâtre de la fac de droit. Pour le parti de Jean-Christophe Angelini, qui siège dans l'opposition depuis les dernières élections territoriales, l'objectif est de se reconstruire, d'adapter le logiciel politique aux nouvelles attentes de la société et donner une place plus importante à la jeunesse. Ce deuxième point est d'ailleurs très largement mis en avant dès l'ouverture de ce congrès qui marque également les vingt ans du PNC. À la tribune, la jeune garde du parti prend la parole. Plus de la moitié de l'exécutif sera sensiblement rajeunie.

«*Le parti peut être un espace de formation militante*» estime Pascal Zagnoli, jeune cadre du parti nommé porte-parole du PNC à cette occasion, rappelant au passage que le contexte est particulier «*en raison du désintéressement, mais aussi des résultats électoraux qui n'ont pas été à la hauteur*». Justement, impossible pour le PNC de ne pas évoquer ces dernières élections territoriales pour lesquelles la famille nationaliste est partie en ordre dispersé. Stéphane Accorsi, membre de l'exécutif du parti, rappelle «*la nécessité d'une structure forte et organisée*», avec toujours comme objectif de gagner le plus de représentations possibles. Si le PNC n'est plus au conseil exécutif, le congrès est l'occasion d'en prendre acte et même de faire son auto critique: «*le parti s'est recentré vers l'Assemblée de Corse et ce déséquilibre du parti nous ne pouvions pas l'anticiper. L'expérience que nous avons acquise doit nous rendre efficaces*», poursuit Stéphane Accorsi. Impossible, dans ce bilan, de ne pas évoquer l'alliance et le partage des responsabilités pendant plus de six ans avec Femu a Corsica. Depuis l'estrade Jean Christophe Angelini, évoque l'hégémonie de la nouvelle majorité, qu'il n'accepte pas, et assume son statut

d'opposant: «*Oui, nous sommes dans l'opposition, il n'y a pas de guerre avec la majorité, mais des approches différentes (...) il s'agit d'une épreuve d'humilité, qui est celle de passer des bancs de l'exécutif à ceux de l'opposition*». Le secrétaire national du PNC veut regarder devant et mettre son parti et ses troupes en ordre de marche: «*nous allons continuer à nous battre démocratiquement pour changer de pays et ce n'est pas pour faire de la figuration*». Jean-Christophe Angelini mise sur ses militants, mais aussi sur l'adaptation aux problématiques actuelles. Dans la salle, à tour de rôle, on prend la parole pour évoquer les nouvelles priorités à prendre en compte. «*On ne peut plus rester sur les fondamentaux des années 80, nous devons intégrer les problèmes sociaux et du quotidien*» explique Stéphane Accorsi. Les jeunes parlent de formations qualifiantes, d'accès à des emplois qualifiés, de filière aéronautique. On évoque aussi le sujet de la démographie de la Corse, la gestion de l'eau et l'écologie qui, précise Saveriu Luciani, ancien président de l'Office hydraulique, doit s'inscrire dans les combats du PNC. Tout comme la précarité galopante et la misère dans les villes et surtout dans le rural ou encore la question des addictions au cannabis, à l'alcool, aux jeux d'argents, au tabac. «*Le monde est entré dans une nouvelle ère*» expliquera Jean-Christophe Angelini qui veut «*changer de paradigme afin de penser ce monde nouveau*». Si l'après élections territoriales a été compliqué pour le PNC avec la perte de nombreuses délégations dont l'Agence de développement économique, l'Office des transports et l'Office hydraulique, le parti souhaite désormais aller de l'avant et tenter de survivre, via ses militants, aux six prochaines années dans le costume d'opposant. Prochaine échéance politique pour le PNC, les élections législatives de juin prochain avec pour ambition de faire réélire Paul-André Colombani, le député sortant. ■ JE

LA CHRONIQUE DE JEAN CHIORBOLI

LA RÈGLE DE LA BALANÇOIRE



Les usagers de toutes les langues écrites sont confrontés aux difficultés de l'orthographe, particulièrement graves par exemple dans le cas du français. Périodiquement s'élèvent des lamentations au sujet de la baisse du niveau des élèves qui inquiète même les gouvernements. Mais on devrait évaluer ce même niveau chez des adultes, y compris les plus «instruits». Comme l'a souvent indiqué le responsable des dictionnaires *Le Robert*: «le problème fondamental c'est le fait que l'orthographe française est largement arbitraire» [A.Rey]. Pendant une émission télévisée on a «administré» aux chroniqueurs une dictée de 4 lignes. Certains d'entre eux, journalistes professionnels à la compétence reconnue, ont fait 4 fautes (1 par ligne). Ces lacunes seraient donc encore plus «inquiétantes» que celles des écoliers? À moins que le bonnet d'âne doive plutôt être attribué à «ces guignols d'académiciens parisiens [qui] ont fait de cette langue quelque chose d'abracadabrant» [ledevoir.com 2009, forum]. Au cours des

championnats d'orthographe chers à l'écrivain français Bernard Pivot, on a vu des professionnels à «BAC +50» se réjouir de n'avoir fait «que 10 fautes» à la fameuse dictée, ce qui ne manque pas de provoquer les sarcasmes des observateurs étrangers, notamment dans les autres pays de langue romane. Pour eux, en effet, l'idée même d'un concours d'orthographe est saugrenue, et n'a aucun intérêt dans les langues où l'écriture est «phonétique»: les écoliers italiens ou espagnols apprennent l'orthographe à l'école primaire, et ne font pratiquement plus de fautes par la suite. En revanche dans les pays francophones chacun – y compris les profs – est contraint de garder toute sa vie un dictionnaire à portée de la main pour dissiper ses doutes. L'orthographe française est en effet un monument d'incohérence et de complexité, même si l'anglais n'est pas piqué des vers non plus [voir les concours de «spelling» très prisés par les écoliers américains].

On notera donc que les championnats d'orthographe ne

concernent pratiquement que la langue française. Ainsi que la langue ... corse pour laquelle ont été organisés des «campiunati d'ortografia». Les motifs invoqués sont divers: manière de «singer» le système français, ou de reconnaître que l'orthographe du corse s'est [récemment] «enrichie» de certaines complexités [dont selon nous elle aurait pu faire l'économie]. Les mauvaises langues diront qu'il s'agit d'une tendance pernicieuse, d'une «déformation» acquise par tous les Corses à l'école du français, après la démocratisation de l'enseignement. En France, des rectifications orthographiques ont été proposées [1990], par le Conseil supérieur de la langue française, votées par le gouvernement de l'époque et approuvées par «des grands spécialistes et amoureux du français» qui «ne sont certes pas des partisans du nivellement [ou nivellement, selon l'orthographe réformée] par le bas. Ils constatent simplement qu'une langue vivante doit évoluer, notamment en supprimant des anomalies ou des irrégularités qui embêtent même ceux qui maîtrisent [ou maîtrisent] le français».

Le passage que nous venons de reproduire donne des exemples des simplifications de la réforme de 1990: «L'accent circonflexe disparaît sur les lettres *i* et *u*». Concernant les anomalies «réaccordées», on écrira charriot sur le modèle de charrue [voir renouvo.org].

Mais pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué? La réforme [raisonnable] de 1990 a suscité une levée de boucliers telle que le gouvernement a dû faire marche arrière, si bien que les rectifications orthographiques «sont officiellement recommandées, sans toutefois être imposées» [orthographe-recommandee.info]: on pourra donc écrire «maîtriser» ou «maïtriser», «nivèlement» ou «nivellement». Le Dictionnaire Hachette ou Le Petit Robert intègrent eux aussi 100 % des rectifications. Reste à savoir combien de professeurs permettent à leurs élèves d'écrire «connaître» ou «couter» sans accent circonflexe. Malgré les réformes successives le chantier de l'orthographe française reste ouvert: l'Académie française désapprouve en 2016 des rectifications orthographiques pourtant intégrées dans la neuvième édition du dictionnaire de l'Académie.

Voilà donc que la loi établie par l'autorité officielle de référence en matière de langue française est contestée, signe qu'une «norme imposée d'en haut» est de moins en moins acceptée [pour de bonnes ou de mauvaises raisons]. À un moment où s'exprime une forte demande de norme rigoureuse pour la langue corse, quel serait le rôle de l'Office de la langue corse, censé se définir comme «une instance de normalisation linguistique»?

Beaucoup d'interrogations demeurent:

1) Peut-on dire aujourd'hui, cinquante ans après la «réforme» impulsée par *Intricciate è cambiarine*, que «l'orthographe corse est unifiée à 90%» [Ettori F. 1981]?

2) Alors que le but était de réduire les variations, on assiste au contraire à leur multiplication. Cette variété des pratiques est-elle mieux acceptée par les usagers et les «agents glotopolitiques» [enseignants, écrivains etc.]?

3) N'y a-t-il pas une tendance à la «complication» de l'orthographe corse, sous l'influence [pernicieuse] du modèle français?

LA RÈGLE DE LA BALANÇOIRE («A RECUA DI U MANGANIOLU»)

Une des principales difficultés de l'apprentissage du corse est le décalage entre oral et écrit, notamment la notation des consonnes. Ce n'est pas un hasard si le titre du célèbre «manuel pratique d'orthographe corse» évoque *e cambiarine*, les «consonnes mutantes». La variation consonantique est une modification phonétique qui voit la consonne d'un mot changer selon son environnement phonétique ou syntaxique. Il s'agit d'un phénomène diachronique déjà latin; le corse fait partie des rares langues romanes à l'avoir conservé, et à présenter en synchronie l'alternance automatique des consonnes initiales. Ainsi un <f> initial aura une réalisation sourde et tendue [ff] après une voyelle finale tonique, ou bien sonore [f] après une voyelle sans accent: ex. *vintitrè* [ff]ili/dui [v]ili. Le premier exemple illustre le phénomène du redoublement syntaxique connu aussi de l'italien standard: une voyelle finale tonique est brève, elle est donc suivie d'une consonne longue [forte, tendue, double]. Dans le deuxième exemple, il s'agit en quelque sorte du phénomène complémentaire de la lénition: une voyelle finale atone est longue, elle est donc suivie d'une consonne brève [faible, relâchée]. Si ces phénomènes sont connus dans les autres langues, ils ont en corse un fonctionnement spécifique à bien des égards. Le redoublement phonosyntaxique corse se rapproche plutôt de l'italien méridional que du toscan. Par exemple la préposition da «renforce» en toscan alors qu'elle provoque en corse la lénition: toscan *da sotto* = da[ss]otto, corse *da sottu* = da[z]ottu. Contrairement au toscan, le corse est soumis à la «lénition centroméridionale». De ce point de vue la Corse n'est pas rattachée à la Romania Orientale [dont fait partie notamment l'Italie], mais à la Romania occidentale, plus précisément au sous-ensemble méridional qui tend à conserver les consonnes sonorisées et s'oppose aux variétés occidentales où l'affaiblissement peut aller jusqu'à la disparition. La lénition concerne la Corse entière mais produit des résultats qui peuvent varier selon la nature des phonèmes et la variété concernée. Alors que /f/ en position faible est sonorisé [f] dans toute la Corse], un /d/ soumis à lénition peut se maintenir, disparaître, ou se rapprocher de [r] selon les variétés. À l'écrit et même en position interne, on relève des variations du type *storia/stodia* [«histoire»] ou même *storghja* [parler ajaccien: latin *HISTORIA*, variation régulière ailleurs cf. *AREA<aghja/arghja* «aire»].

La sonorisation des consonnes sourdes intervocaliques, phénomène parfois attribué au substrat celtique, est considérée comme un trait important pour la distinction entre Romania orientale et occidentale. Cependant, les mécanismes de lénition des sourdes et des sonores sont interdépendants et la situation corse ne peut être entièrement assimilée ni à la «lénition celtique», ni à la «lénition centroméridionale [non toscane]». La linguistique a mis en relief l'originalité de la situation corse où l'alternance entre sourdes et sonores d'une part, entre sonores et spirantes d'autre part, est encore aujourd'hui un phénomène «vivant et automatique» [Tekavčić P. 1972]. Nous verrons dans une prochaine chronique comment il est pris en compte à l'écrit. ■

Jean Chiorboli, (linguacorsica@gmail.com)

Informations et références librement accessibles en ligne / <https://bit.ly/3otO62F>



L'APPUNTAMENTI DI SANTU CASANOVA

LIBRI, ARTI È SPITTACULI, SINEMA ...

DON'T LOOK UP PISEMU U CAPU



U filmu hè diventatu un fenomenu, u sicondu u più vistu di a storia di a piattaforma di streaming Netflix, dipoi a so missa in ligna u 24 di dicembri scorsu. Rializatu da Adam McKay, *Don't look up* hè un successu tamantu pà parechji raghjoni. Dighjà, u casting hè trimendu: Leonardo DiCaprio, Jennifer Lawrence, Meryl Streep o puru Cate Blanchett par ùn cità cà elli. Eppo par via di a storia di l'opara cinematografica stessa è di u so missaghju. Un mischju dilicatu di risa è di dinunzia pà fà nascia un sveghju di i cuscenzi. Svighjà i cuscenzi nant'à chì? A crisa climatica! A spirazioni di u rializatori: i scentifichi chì cunnoscini l'effetti dramatichi di u cambiamentu climaticu è chì si ritrovani di fatti ghjucati à a risa da u mondu puliticu è mediaticu. Dui entità chì fermani cionchi di pettu à i sfarenti chjami urghjenti lampati è chì prifiriscini veda i cosi à cortu andà, fendu passà in priorità parechji altri sughjetti. Un asempiu incù «l'inchiesta» maiò d'un canali di televisiò: a fini di u coppiu star trà una cantarina è u so cumpagnu chì l'hà ingannata! Ma invece di trattà direttamenti di u sughjettu ch'ellu t'avia in capu, Adam McKay hà sceltu una metafora abbastanza efficaci, ancu s'ella ùn hè cusì urighjinali: a scuparta d'una cometa da dui scentifichi, chì minaccia di tumbà tutti l'essari vivi di a pianetta. È malgradu quilla scuparta, à principiu, tuttu u mondu si n'infutti, soprattuttu a presidenti di i Stati Uniti è a so amministrazioni. I ghjurnalisti ùn ci volini creda, ridendu à più pudè, è a disinfurmazioni faci u so effettu nant'à a pupulazioni, rinfurzata da u puteri di i reti siciali. Ma, à un mumentu datu, l'evidenza ùn pò più essa nigata: a cumeta hà da pichjà a Tarra. Tandù, i puteri publichi è i sapientoni di u mondu si mubilizeghjani pà distrughjala. Hè tandu ch'ellu intarveni unu di i parsunaghji i più caricaturali di u filmu: u patroni di un'intrapresa maiò di telefonini. Invece di pruvà à neutralizà a cometa è di salvà qualsiasi forma di vita inde u nostru mondu, hà da circà à sfruttalla à u più, riguardendu tutti i cumponenti rari di l'astru pà fassi miliardi di dollari è cuntinuà à pudè fabbricà i so smartphones. Di sicuru, l'affari ùn s'ani micca da passà cusì è, pà falla corta, cù un spoil evidenti tamantu (ci scusemi), a cometa ùn sarà micca distrutta. Un filmu di guasgi dui ori è mezu, chì passani assai in furia, senza mai perda u filu di a storia malgradu i pass'è veni dighjà amintati trà i mumenti di risa è i fasi più dramatichi. U ghjocu di l'attori hè dinò d'una ghjustezza trimenda. Leonardo DiCaprio intarpriteghja u so rollu di scenticu cù tutti i so difetti à a perfezioni; un attori dighjà abbastanza sinsibulizatu à a causa climatica è a l'eculugia, frà altru à traversu a so fundazioni di sustegnu à prò di u sviluppu durevuli mundiali, è a pruduzioni di un ducumentariu, *The 11th Hour*, nant'à u tema di u riscaldamentu climaticu. Ùn parlemi micca di a so cullega scentifica inde *Don't look up*, incarnata da l'attrici Jennifer Lawrence, in un stili chì faci di ssu coppiu cinematicu un mudellu di complementarità. U parsunaghju di a presidenti di i Stati Uniti, ghjucatu da Meryl Streep, ci stupisci dinò. Ci si pari di ritruvà à Donald Trump vistutu à donna! Infini, si pò dì chì Adam McKay faci falà i cutrati contr'à i putenti di u nostru mondu, i ghjurnalisti, a sucità oghjinca è a nostra incapacità à pisà u capu è à fighjulà ciò chì si passa: u periculu s'avvicina, ma u nighemu pà firmà inde una gnuranza pusitiva rinfurzata da a nostra vulintà di salvà u nostru cunfortu matiriali. Senza essa niscentri, bastarà daveru un filmu pà cambià l'avvena di a nostra pianetta? In tutti i casi, t'hà u meritu, pà quilli chì t'ani un minimu di cuscenza è di spiritu cullittivu, di mettaci un calciu in quillu locu pà pruvà à mudificà i nostri abitudini. ■

Déni cosmique

SEPTEMBRE 2020

COVID-19; AN 2



Avec 2021, la France entame une deuxième année placée sous le signe du Covid-19, à l'image de ce qu'a été une grande partie de 2020: sous couvre-feu et avec une partie de ses lieux dits «non essentiels» fermés. Des mesures plutôt bien respectées, même si de l'avis général il est temps que ce mauvais film de science-fiction se termine. Bien que cela ne semble pas à l'ordre du jour... En Corse, les rassemblements traditionnels des fêtes de fin d'année ont laissé leur trace et on frôle une nouvelle fois des taux dangereusement élevés de contamination. Pourtant, un pass sanitaire avant l'heure conditionne l'entrée dans l'île. Depuis le 19 décembre, chaque voyageur doit en effet obligatoirement présenter un test négatif de moins de 72 heures à sa descente de l'avion ou du bateau, sous peine de se voir infliger une amende de 135 euros. Prévu initialement pour les vacances, ce dispositif est finalement prolongé une première fois durant tout le mois de janvier afin de protéger l'île où les clusters se multiplient à grande vitesse. À l'heure des vœux, en conférence de presse le 7 janvier, le Premier ministre Jean Castex, lancera: «2021 sera l'année de l'espérance». Une façon de tenter de rassurer les Français, tout leur en concédant que la seconde vague est toujours là, et que les variants britannique et sud-africain sont au cœur des inquiétudes. Dans cette ambiance morose, il avertit que les établissements fermés, tels que les bars et restaurants et tous les lieux culturels, devront encore le rester au moins jusqu'à la fin du mois. Mais il marque aussi un espoir de voir peut-être la fin du cauchemar s'approcher en annonçant que la France a commandé 200 millions de doses de vaccins qui seront distribuées tout au long de l'année 2021. Les premiers viennent d'ailleurs d'arriver en Corse, où des personnels soignants et résidents d'Ehpad ont pu recevoir leur première dose. Pour le reste de la population, les injections se feront au compte-goutte, selon un calendrier bien établi. Jean Castex détaille ainsi qu'à partir du 18 janvier, tous les plus de 75 ans ou les personnes qui présentent des pathologies pouvant les amener à développer une forme grave de Covid quel que soit leur âge, pourront être vaccinées. Viendront ensuite les plus de 65 ans à partir de début février, et tous les plus de 18 ans au printemps. En attendant cette généralisation, les débuts de la campagne de vaccination sont timides. On craint ces vaccins qu'on dit trop rapidement développés. De plus, le Pfizer – premier distribué en France – et le Moderna sont basés sur une toute nouvelle technologie qui, si elle a fait ses preuves dans le milieu scientifique, est encore inconnue du grand public: l'ARN messenger. Naissent dès lors diverses inquié-

tudes, notamment quant à une supposée modification de l'ADN de la personne vaccinée. Le gouvernement devra redoubler d'effort pour convaincre les Français d'aller se faire vacciner. Pendant ce temps-là, après un an de pandémie, les conséquences sur l'économie se font de plus en plus sentir et la crise guette. Fin janvier, l'Insee annonce d'ailleurs que la Corse est la région de France la plus impactée économiquement par le Covid-19. Pour tenter de redresser la barre, le Conseil exécutif a fait voter un plan «Salvezza è Rilanciu» par l'Assemblée de Corse fin novembre, à travers lequel il avait prévu le déblocage de 400 millions d'euros, dont 100 millions seraient financés par la Collectivité de Corse. Un appel du pied avait été lancé à l'État pour financer les 300 millions restants. Mais début janvier c'est la douche froide: Emmanuel Macron rejette ce plan dans un courrier où il indique que «sur les 1,6 milliards d'euros d'aides de l'État qui ont été mobilisés au bénéfice des entreprises corses dans le cadre de la crise sanitaire, 455 millions d'euros excèdent les montants mobilisés au plan national par l'État dans les autres régions de France» et note que les indicateurs «témoignent d'améliorations du paysage économique encourageantes» sur l'île. Gilles Simeoni tonnera en retour que le constat du Président est mauvais et alertera pour sa part sur une situation «extrêmement inquiétante qui risque de s'aggraver dans les prochains mois». Maigre consolation, pour rebooster l'économie, le gouvernement annonce un Plan France relance qui octroie à la Corse 107,5 millions d'euros, sur les 1000 milliards prévus dans le dispositif. Pas de quoi sortir la tête de l'eau pour autant. 2021 s'annonce compliquée. ■
MP

UN AN PLUS TARD

C'est désormais le Covid an 3 que nous venons d'entamer. Si la vague Delta semble être presque derrière nous en ce début d'année, c'est son petit frère Omicron qui fait des siennes avec une contagiosité tellement accrue que l'Organisation mondiale de la santé a annoncé qu'un Européen sur 2 pourrait être contaminé d'ici quelques semaines. Heureusement, ce variant semble être moins virulent que ses prédécesseurs. Et surtout, après lui renaît l'espoir d'enfin éradiquer cette pandémie qui fait vriller la planète depuis bien trop longtemps. ■

CARNETS DE BORD

LA PRIMAIRE,
LE «ROLLING»
ET PORTALIS

par Béatrice HOUCARD



Habituellement, pour une élection et surtout pour la présidentielle, on ne manque pas de candidats : c'est le «trop-plein» décrit jadis par le général de Gaulle quand il évoquait sa succession. Pour la «primaire populaire», c'est le contraire : les 467 000 électeurs qui se sont inscrits auront, du 27 au 30 janvier, le choix entre sept candidats, dont trois qui revendiquent de ne pas participer à l'exercice et se moquent comme d'une guigne [ou presque] du résultat qui en sortira.

Trois d'entre eux sont déjà des candidats déclarés : Anne Hidalgo pour le Parti socialiste, Yannick Jadot pour Europe Écologie les Verts, Jean-Luc Mélenchon pour la France insoumise. S'ajoutent à la liste l'eurodéputé Pierre Larrourou, l'ancienne ministre Christiane Taubira et les deux militantes que sont Anna Agueb-Porterie et Charlotte Marchandise, laquelle a de la suite dans les idées puisqu'elle avait recueilli 135 parrainages d'élus locaux en 2017.

L'inscription de 467 000 personnes constitue un petit succès. Même si c'est difficilement comparable, c'est mieux que les 115 000 électeurs de la primaire du parti Les Républicains, qui a désigné Valérie Pécresse ; mieux que les 104 772 électeurs qui ont désigné Yannick Jadot ; mieux que les 22 150 qui ont choisi ou plutôt validé le choix d'Anne Hidalgo au PS. Mais moins bien que les 4,4 millions d'électeurs de droite choisissant François Fillon pour le scrutin de 2017. On ne sait pas si, dans la dernière ligne droite de la «primaire populaire», le PS ou la France insoumise ont poussé ou non leurs militants à participer sans le dire, histoire de donner à leurs candidats respectifs un petit bonus, voire une chance de gagner.

S'adressant à des électeurs de gauche, les promoteurs de cette primaire, Samuel Grzybowski et Mathilde Imer, avaient mis au point avec des groupes de travail un projet où l'on trouve la reconnaissance du vote blanc, la hausse des salaires dans l'éducation et la santé, le plafonnement des frais bancaires et des marges de la grande distribution, l'instauration d'un RSA-jeunes ou le rétablissement de l'ISF, mantra des meetings de gauche. Ne leur retirons pas ce mérite : ils ont travaillé à un projet et réfléchi à ce qui pourrait faire re-

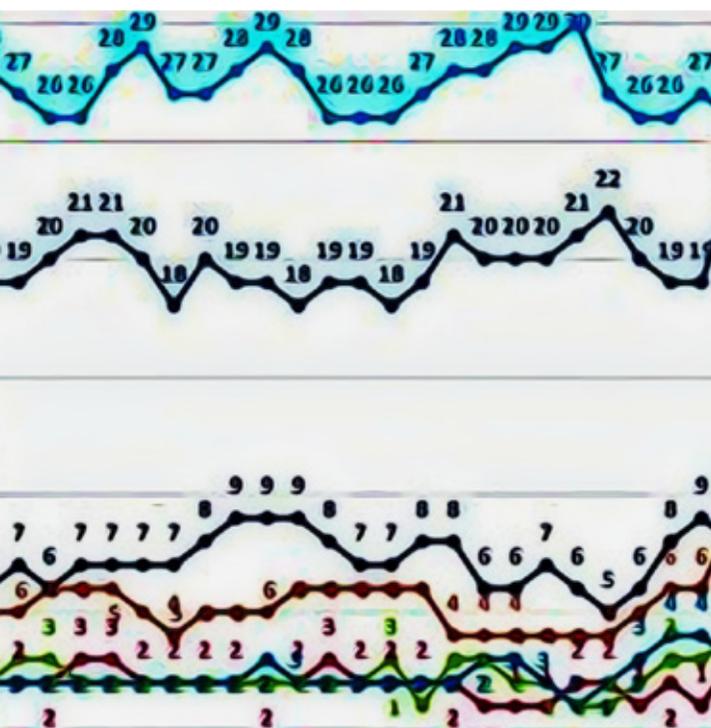
culer l'abstention en remobilisant l'électorat de gauche, notamment chez les jeunes, même si l'on doute qu'une majorité d'électeurs inscrits viennent des si convoités milieux populaires, qui ont d'autres chats à fouetter.

La prise en compte de vrais-faux candidats n'est pas la seule originalité, pour ne pas dire anomalie, de cette «primaire populaire» à un seul tour, puisque les électeurs ne choisiront pas directement un nom, mais devront répondre à la question suivante : «*Pour faire gagner l'écologie et la justice sociale à l'élection présidentielle, j'estime que chacune de ces personnalités serait...*» Ils choisiront de répondre, pour chacun des sept, «Très bien», «Bien», «Assez bien», «Passable» ou «Insuffisant». À l'arrivée, dimanche 30 janvier à 17 heures, la candidature retenue sera «*celle jugée la plus méritante par la majorité de l'électorat, c'est-à-dire celle qui obtient la meilleure mention «majoritaire»*».

Il s'agit, disent ses initiateurs, d'un «*vote par valeurs*», un «*jugement majoritaire*» mis au point par deux mathématiciens français, Michel Balinski et Rida Laraki. Techniquement et numériquement parlant, le vote tient la route et les instances ad hoc ont donné leur feu vert. Politiquement, c'est une autre affaire. Argument de la défense : «*C'est le mode de décision que vous utilisez tous les jours, que ce soit pour choisir un film ou un repas.*» L'ennui, c'est qu'on ne choisit pas un président de la République comme on décide, au restaurant, de prendre de la viande ou du poisson.

UN SONDAGE PAR JOUR

Quand on aime encore la politique envers et contre tout, on hésite à recommander la lecture de ce livre au titre bêtement racoleur. Dans *Pour une fois, il n'y avait pas d'argent liquide* [Éditions L'Archipel], Jérôme Lavrilleux, après avoir longtemps vanté le spectacle sur le devant de la scène, nous fait visiter les coulisses. Ancien directeur de cabinet de Jean-François Copé à l'UMP, directeur adjoint de la campagne présidentielle de Nicolas Sarkozy en 2012, il a été condamné en première instance à trois ans de prison, dont deux ferme, dans l'affaire des fausses factures de ladite campagne. Il a été le seul à assumer sa responsabilité puis a quitté la



Illustrations d'après photos DR.

politique pour ouvrir un gîte rural en Dordogne. Il y aura un procès en appel.

Je laisse découvrir à ceux qui ont besoin d'un réulsif le récit et les portraits que livre, non sans talent, Jérôme Lavrilleux. Mais j'ai été frappée par les deux pages consacrées au «rolling», ce sondage quotidien réalisé dans les derniers mois qui précèdent l'élection présidentielle et qui permet de suivre les tendances : untel gagne un demi-point, untel en perd un, et on ne sait pas toujours pourquoi. Comme c'est la règle en matière de sondage, seule compte la tendance.

Dans l'équipe de campagne, raconte Jérôme Lavrilleux, «un élément finit par faire perdre la tête à tout le monde : le «rolling» de Paris-Match [...] Jour après jour, le staff avait les yeux rivés dessus. Quand, au mois de mars, Nicolas Sarkozy a commencé à gagner 0,5 point par jour, il s'est persuadé que chaque meeting lui rapportait un demi-point. Aucun de ses conseillers n'a osé le détromper et je crois que nombre d'entre eux y croyaient aussi [...] Nous avons fini par cette folie de tenir une réunion publique tous les deux jours, soit un total de quarante-quatre sur l'ensemble de la campagne». On comprend que celle-ci ait coûté si cher.

Le «rolling» étant arrivé dans l'actuelle campagne, les entourages de 2022 vont à leur tour devenir fous à chaque fois que leur candidat ou candidate gagnera ou perdra un demi-point, tandis que les journalistes se gratteront la tête afin de comprendre le pourquoi du moindre frémissement des intentions de vote. Pour rester calme, il faudrait raconter cette remarque adressée par Étienne Mougeotte, alors directeur du *Figaro*, au service politique du quotidien. C'était en 2012, justement : «Arrêtez d'écrire "rolling" dans vos papiers. Le "rolling", personne ne sait ce que c'est.» Il avait bien raison.

CONTRE «L'ÉTAT OBÈSE»

Gaspard Koenig est un original. Philosophe, il a régalé les lecteurs du *Point*, pendant l'été 2020, en refaisant à dos de jument le voyage de Montaigne entre Bordeaux et Rome. Il a créé un club de réflexion, «Génération libre», il a écrit des romans et des essais. C'est un esprit brillant, curieux de tout, ancien professeur, qui s'est longtemps partagé entre Paris et

Londres. Dans les années 1970, il aurait milité chez les giscardiens. Mais il n'était pas né.

À 39 ans, ce libéral revendiqué fait un pas de plus en se présentant à l'élection présidentielle. On doute qu'il pense être élu et la quête de ses 500 parrainages elle-même semble hasardeuse. Mais il veut témoigner pour dire : assez de lois, assez de réglementations, assez de normes, fustigeant «l'État obèse» et ce «haut-clergé administratif» qui veut régenter nos vies quand lui suggère de «libérer l'initiative individuelle». «Pourquoi je ne me présenterais pas ? a confié Gaspard Koenig au *Point*. J'ai activement contribué au débat public depuis déjà plus de dix ans [...] Qu'est-ce que je fais de ma réflexion ? Je continue en expliquant que tout cela est bien dommage, qu'il n'y ait personne dans le paysage politique pour incarner mes idées ?»

Dans son programme, une seule et unique réforme, dont découleraient toutes les autres. C'est le «projet Portalis», du nom du législateur de l'Empire à qui Napoléon confia la rédaction du Code civil. Gaspard Koenig veut «une réforme de la pratique de la norme» qui viserait à diviser par cent le nombre de lois et règlements en vigueur, remplacés par les principes généraux du droit. C'est, dit-il, «un projet titanesque qui reviendrait à réduire le droit français en un volume, mais qui est la clé pour déverrouiller le reste de la société».

Quand on voit les projets de loi qui arrivent au Parlement sur dix pages et en ressortent sur cent-cinquante, on se dit qu'il a raison. «Nul n'est censé ignorer la loi» mais la loi est devenue grasse, verbeuse et imprécise. Même les juristes ne s'y retrouvent pas. Comment les simples citoyens pourraient-ils la comprendre et donc l'appliquer ?

Les idées de Gaspard Koenig, qui n'est pas toujours modeste et se définit comme «un tiers Pompidou, un tiers Montaigne, un tiers Portalis», méritent d'être mises sur la place publique. Mais il y a un problème : peut-on être candidat pour défendre une cause unique, que ce soit la condition animale ou celle de la réforme de la norme ? Comment être audible quand les Français veulent entendre parler de pouvoir d'achat ou de sécurité ? Comment être crédible, avec un projet et un seul, si un jour Vladimir Poutine décide d'envahir l'Ukraine ? ■

QUAND J'APPRENDS QUE MON EXPÉRIENCE VAUT UN **DIPLÔME** !

*Ugnunu pò
truvà a so
strada!*

VAE*

INFORMATION & CONSEIL

Quelles démarches ?

Quel financement ?

Comment constituer son dossier ?



N° VERT
APPEL GRATUIT

0 800 100 126

* VALIDATION des **ACQUIS** de l'**EXPÉRIENCE**